



Rapport annuel 2020

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Le rapport annuel sur le prix
et la qualité du service
public de prévention et de
gestion des déchets
ménagers et assimilés 2020
est rédigé conformément
au décret n°2015-1827 du
30 décembre 2015.



Sommaire

Sommaire	3
Le SMEOM de la région d'Argences	4
Territoire et population	4
Mandat	4
Moyens humains	7
Centre d'exploitation	8
La collecte des déchets ménagers et assimilés	11
Ordures ménagères et assimilés	11
Déchets occasionnels	12
La prévention et la communication	15
Information des usagers	15
Sensibilisation au tri	17
Réduction des déchets	17
L'hygiène, la sécurité et l'environnement	19
Environnement	19
Hygiène et sécurité	20
SMEOM et coronavirus	22
Le traitement et la valorisation des déchets	25
Ordures ménagères résiduelles	25
Emballages recyclables	26
Déchets occasionnels	28
Indicateurs techniques	29
Evolution de la production de déchets	29
Evolution des modes de traitement	32
Indicateurs financiers	35
Exercice 2020	35
Dépenses et modalités de financement	38
Coûts du service	40
Lexique	43

Le SMEOM de la région d'Argences

Territoire et population

Collectivités adhérentes

Le territoire du Syndicat Mixte d'Elimination des Ordures Ménagères de la région d'Argences couvre désormais les trois intercommunalités suivantes :

- Communauté de Communes Val ès dunes (entièrement desservie) ;
- Communauté Urbaine Caen la mer NORMANDIE (3 communes desservies) ;
- Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (2 communes desservies).

Au total, 23 communes sont desservies par le service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du SMEOM de la région d'Argences.

Dès 2020, le SMEOM commence à préparer sa dissolution au 31 décembre 2020 et la sortie des 5 communes de Caen la Mer et Lisieux Normandie. Le Syndicat sera alors intégré à la CDC Val ès dunes.

Population

Le SMEOM dessert une population totale de 23 569 habitants¹, soit une progression de 1,4% par rapport à 2019 et de 5,74% sur les cinq dernières années.

Mandat

Le Bureau

Le Bureau du SMEOM est constitué du Président et de quatre Vice-Présidents ayant chacun en charge une commission. Le rôle du Bureau est de définir les orientations du syndicat et de faire en sorte qu'elles soient respectées.

Depuis décembre 2018 et la démission de l'ancien président, la composition du Bureau est la suivante :

Président	Jacques-Yves OUIN
Vice-président chargé du matériel et de l'entretien	Henri LEHUGEUR
Vice-présidente chargée des finances	Laurence MORIN
Vice-présidente chargée de la communication	Nathaly MONROCQ
Vice-président chargé du personnel	Pascal TERRIER

Le 17 septembre 2020, le comité syndical du SMEOM s'est réuni pour élire le Président et les Vice-Présidents. Laurence MORIN a été élue face à Jacques-Yves OUIN.

L'élection des Vice-Présidents a ensuite eu lieu. En anticipation de la dissolution à venir, le conseil syndical a fixé à 2 le nombre de Vice-Présidents.

Ont été élus Henri LEHUGEUR en tant que Vice-Président chargé du matériel et Nathaly MONROCQ en tant que Vice-Présidente chargée de la communication et du personnel.

Composition du bureau au 17 septembre 2020

Présidente	Laurence MORIN
Vice-présidente chargée des finances	Laurence MORIN
Vice-président chargé du matériel	Henri LEHUGEUR
Vice-présidente chargée de la communication et du personnel	Nathaly MONROCQ

En vue de la dissolution du SMEOM au 31/12/2020 et de la reprise des compétences par la Communauté de Communes Val ès dunes, l'élection d'un Vice-Président à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés s'est tenue le 17 décembre 2020. Jacques-Yves OUIN a été élu face à Laurence MORIN. Laurence MORIN reste Présidente du SMEOM jusqu'à sa dissolution effective.

¹ Source INSEE, population légale en vigueur au 1er janvier 2020, recensement 2017.

Les délégués communautaires

Les délégués composent le comité syndical dont le rôle est de voter les orientations.

Chaque intercommunalité désigne un délégué par commune, additionné d'un délégué supplémentaire par tranche de 2 000 habitants. Il y a donc 34 délégués pour 23 communes répartis de la manière suivante :

- CDC¹ Val ès dunes 27 délégués ;
- CU² Caen la mer 4 délégués ;
- CA³ Lisieux Normandie 3 délégués.

Les commissions

Il y a 6 commissions pour préparer les dossiers et les exposer au comité syndical.

Composition des commissions.

Appel d'offre	Président : Jacques-Yves OUIN	5 membres titulaires + 5 suppléants
Centre d'exploitation	Rapporteur : Jacques-Yves OUIN	5 membres titulaires
Finances	Rapporteur : Laurence MORIN	5 membres titulaires
Communication	Rapporteur : Nathaly MONROCQ	4 membres titulaires
Personnel	Rapporteur : Pascal TERRIER	4 membres titulaires
Matériel et entretien	Rapporteur : Henri LEHUGEUR	4 membres titulaires

Suite aux élections et en vue de la dissolution du SMEOM, 4 nouvelles commissions sont constituées le 30 septembre 2020, en plus de la commission « Appel d'offre » formée précédemment.

Composition des commissions au 30 septembre 2020.

Appel d'offre	Rapporteur : Laurence MORIN	5 membres titulaires + 5 suppléants
Finances	Rapporteur : Laurence MORIN	4 membres titulaires
Communication	Rapporteur : Nathaly MONROCQ	4 membres titulaires
Personnel	Rapporteur : Nathaly MONROCQ	4 membres titulaires
Matériel et entretien	Rapporteur : Henri LEHUGEUR	6 membres titulaires

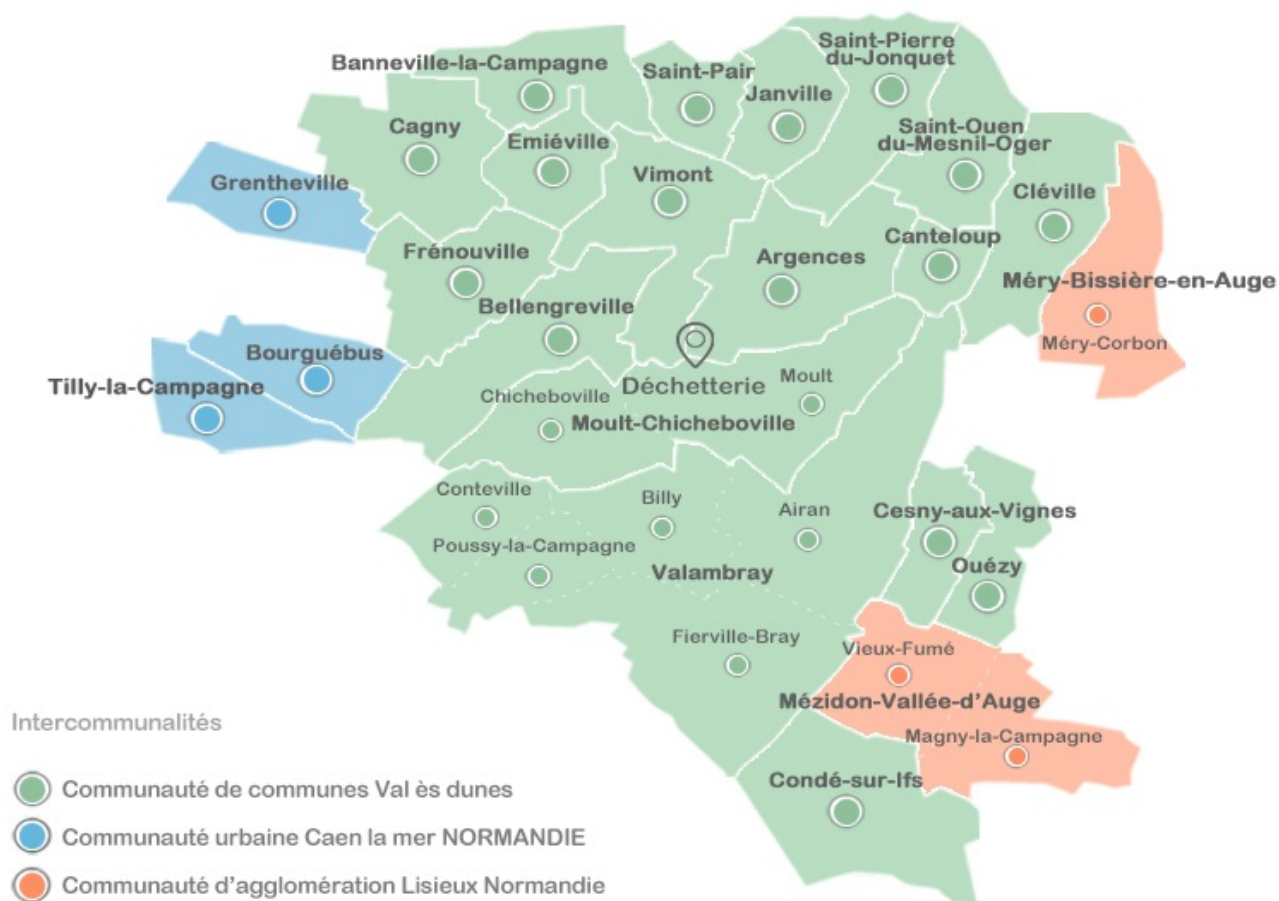


¹ Communauté de Communes

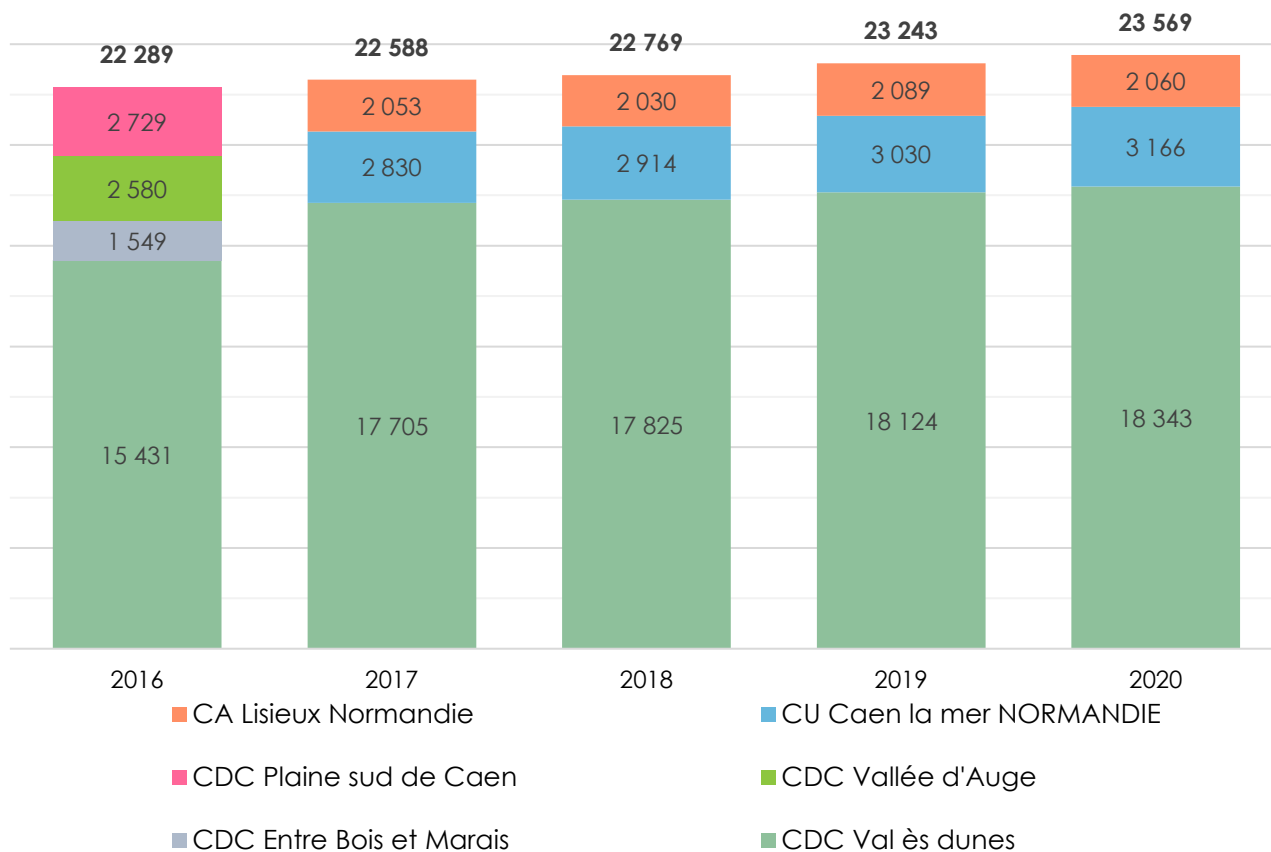
² Communauté Urbaine

³ Communauté d'Agglomération

Territoire du SMEOM.



Evolution de la population du SMEOM et des collectivités adhérentes (source INSEE).



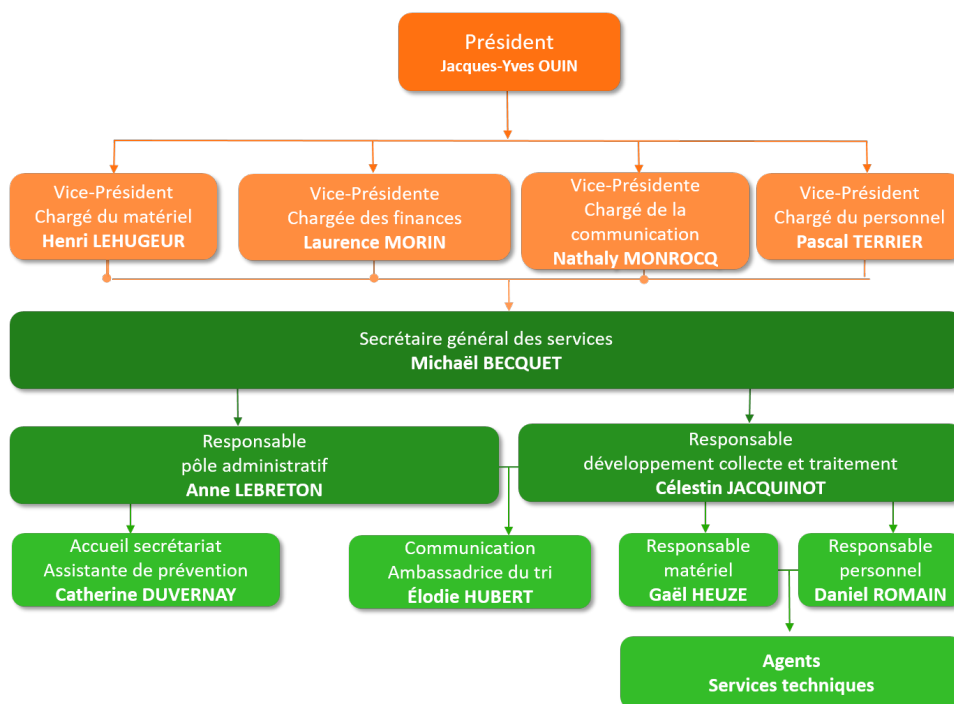
Moyens humains

Les services du SMEOM de la région d'Argences relèvent de la responsabilité du secrétaire général des services, Michaël Becquet. Ils sont composés d'un pôle administratif et d'un pôle technique.

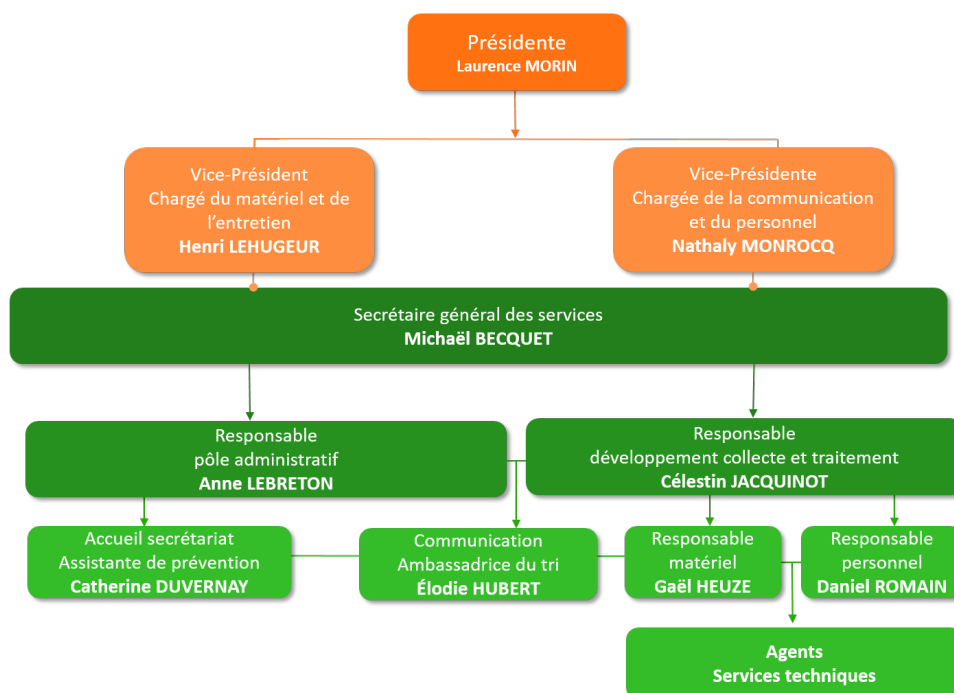
Au total, 24 agents permettent au SMEOM de remplir sa mission de service public.

La polyvalence de tous permet d'effectuer la quasi-totalité des travaux en régie¹. L'accès à la formation pour les agents est facilité et encouragé.

Organigramme du SMEOM de la région d'Argences au 1^{er} janvier 2020.



Organigramme du SMEOM de la région d'Argences au 17 septembre 2020.



¹ Mode de gestion d'un service public par ses propres moyens et agents

Centre d'exploitation

Locaux et services

Le centre d'exploitation du SMEOM est situé à Moulthicheboville, il est sous vidéosurveillance 7 j/7, 24h/24. Il regroupe :

- les services administratifs qui comprennent l'accueil du public, les bureaux et la salle de réunion ;
- les services techniques, équipés d'un bureau, d'un atelier, de garages et de deux zones de transit destinées aux déchets recyclables ;
- la déchetterie, composée d'un local de premiers secours, d'un local gardien, de 10 quais et de 17 zones de stockage.

Matériel et véhicules

Le centre d'exploitation est équipé d'un pont bascule, d'une station de lavage, du matériel destiné à l'entretien des locaux et des espaces verts, ainsi que l'outillage nécessaire aux petits travaux.

L'atelier du SMEOM est équipé notamment d'un poste à souder à l'argon (MIG¹) et d'une perceuse sur colonne. Ces outils permettent la réalisation de nombreuses réparations en interne permettant une meilleure maîtrise des coûts de maintenance.

Le parc de véhicules est constitué de :

- 5 camions bennes de 21 mètres cubes dont 4 bi-compartmentés ;
- 2 camions poly-bennes dont un équipé d'une grue auxiliaire ;
- 1 remorque ;
- 29 bennes amovibles ;
- 1 chargeur télescopique ;
- 4 véhicules légers.

Le parc de véhicules est renouvelé régulièrement dans le but de limiter les frais de maintenance.

Un nouveau godet pour le chargement des gravats ainsi qu'un godet équipé d'une griffe pour le chargement du sélectif ont été achetés. Les anciens, trop coûteux à entretenir, ont été conservés mais réaffectés pour d'autres tâches.



¹ Metal Inert Gas

Comme chaque année, un entretien complet du parc de bennes a été réalisé en régie. Cet entretien comprend le graissage des portes, des retouches peinture et des travaux de soudure si nécessaire.

Le nettoyage des colonnes à verre a également été réalisé entièrement par le personnel du SMEOM. Chaque équipement a été lavé au nettoyeur haute-pressure et les abords immédiats de la borne ont été débroussaillés.

Aménagements et mise en conformité

Le terrain dit « SNCF » où sont entreposées les bennes vides a été viabilisé pour améliorer les conditions de stockage. Les zones de dépose des bennes ont été remblayées et aplanies. Des bastingages ont été installés sur certains emplacements pour incliner les bennes et éviter l'accumulation d'eau de pluie et la rouille.



La zone de tri des DDS¹ a été réorganisée pour limiter les erreurs de tri et clarifier les zones de dépose suite à plusieurs anomalies entraînant une réduction des soutiens versés au SMEOM par l'éco-organisme² EcoDDS.

Les usagers de la déchetterie sont invités à déposer leurs déchets chimiques (peinture, solvant, huile végétale...) dans des bacs de pré-tri placés sur des bacs de rétention. Les agents de déchetterie s'occupent ensuite de trier dans les caisses-palettes et le local DDS, dont les accès sont restreints par des chaînes.

De la signalétique supplémentaire a été ajoutée, pour éviter que les usagers ne déposent directement leurs produits dans les contenants de collecte et n'accèdent aux zones réservées aux agents.



¹ Déchet Diffus Spécifique

² Structures à but non lucratif agréées par les pouvoirs publics pour la prise en charge de la fin de vie de certains déchets



La collecte des déchets ménagers et assimilés

Ordures ménagères et assimilés

Déchets collectés

Le SMEOM collecte trois flux en porte à porte.

Les usagers du service sont équipés de trois bacs :

- jaune pour les recyclables secs¹ ;
- vert pour les fibreux²
- marron pour les ordures ménagères résiduelles (OMr)³.

Le SMEOM est en extension des consignes de tri depuis 2019. Tous les emballages en plastique peuvent donc être déposés dans le bac jaune.

Tous les papiers et cartons se trient dans le bac vert. Les cartons volumineux peuvent également être déposés en déchetterie s'ils ne rentrent pas dans le conteneur.



Fréquences de collecte

Les fréquences de collecte sont les mêmes pour toutes les communes du territoire :

- une fois par semaine pour les ordures ménagères résiduelles ;
- une fois toutes les deux semaines pour les recyclables secs et les fibreux, sur la même tournée grâce aux véhicules de collecte bi-compartmentés.

Ajustement de la collecte du verre

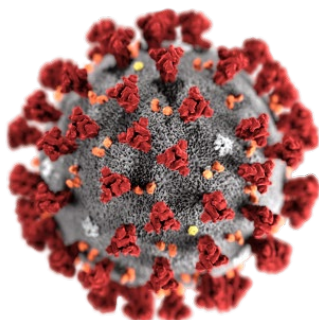
Le maillage étant satisfaisant, aucune borne supplémentaire n'a été déposée dans les communes en 2020. Il y a en effet 1 équipement pour 357 habitants (objectif 1 pour 350). En revanche, certains emplacements ont été modifiés et les fréquences de collecte ajustées pour tenir compte des taux de remplissage constatés et des requêtes des administrés ou des communes.

Pour suivre l'augmentation des populations de certaines communes, le SMEOM prévoit de nouveaux déploiements en 2021 et repère déjà les emplacements adéquats.



Collectes et coronavirus

Les collectes porte-à-porte et en point d'apport volontaire ont été impactées par la pandémie. Un fonctionnement en mode dégradé a été mis en place pour garantir la collecte des ordures ménagères, garantir la salubrité publique et préserver la santé des agents. L'ensemble des mesures et moyens mis en place est détaillé par la suite dans la partie « SMEOM et coronavirus ».



¹ Plastiques-Métaux-Briques alimentaires.

² Papier-Carton

³ Ordures ménagères non-recyclables.

Déchets occasionnels

Les déchets occasionnels sont les déchets déposés en déchetterie.

Conditions d'accès

La déchetterie du SMEOM accueille les particuliers et les professionnels munis de leur badge. Il est délivré à l'accueil administratif sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un extrait Kbis pour les professionnels.

Les dépôts sont suivis via un logiciel qui permet de détecter les usages abusifs. A chaque passage, le contenu du chargement est détaillé par son propriétaire. Le gardien effectue la saisie sur une tablette et oriente l'utilisateur.

Afin de limiter les apports massifs et les dépôts professionnels, des quotas d'apport sont en place depuis mai 2020 pour les flux de gravats et d'encombrants. Une fois ces quotas dépassés, l'utilisateur doit justifier de sa production. Les apports suivants peuvent être facturés aux mêmes tarifs que les professionnels.

Professionnels

Les dépôts des professionnels sont limités et tarifés. Une pesée est effectuée pour le dépôt de chaque type de déchets faisant l'objet d'une facturation.

Particuliers

Les dépôts en déchetterie sont gratuits pour les particuliers dans la limite d'une utilisation correspondant à celle d'un ménage.

La location de benne est possible pour l'évacuation des gravats inertes et des déchets verts. La pose s'effectue du mardi au jeudi pour un tarif de 100 euros la journée.

Des bennes pour la collecte des déchets verts sont déposées dans les communes les plus éloignées de la déchetterie.

Déchets acceptés

Il est possible de trier 27 types de déchets différents en déchetterie.

De nouveaux déchets sont acceptés dans la benne « Mobilier », comme les arbres à chat, les bacs de rangement ou encore les panneaux de bois à la découpe. La majorité de ces déchets était auparavant destinée à la benne « Encombrants » et enfouie.

Déchets interdits

Restent interdits les dépôts de déchets explosifs ou radioactifs, l'amiante libre ainsi que les déchets de soins à risque infectieux.



Tarifs des déchets professionnels (€ TTC).

Catégorie déchet	Tarif
Bois traité (cat. B)	120€ / tonne
Carton	Gratuit
DDS 5kg/mois maximum	1,7 € /kg
Déchets verts	59 € / tonne
Encombrants	153 € /tonne
Gravats inertes	28€ / tonne
Métaux	Gratuit
Verre	Gratuit



Les tarifs des déchets professionnels ont été mis à jour en mai 2020 pour suivre l'évolution des coûts de collecte et de traitement réellement supportés par le Syndicat. Ces tarifs n'avaient jamais été actualisés depuis la création du site en 2010.

Les catégories de déchets acceptées pour les particuliers en 2020.

Catégories	Exemples (Non exhaustifs)
Amiante liée	Fibrociment
Béton armé	Béton armé
Bois brut	souches propres et rondins de section inférieure à 80 cm
Bois d'emballage (classe A)	Palettes, cageots, tourets
Bois traité (classe B)	Poutre, planche, parquet
Bouchons	Bouchons de boissons en plastique et en liège
Bouteilles de gaz	Bouteilles à usage ménager
Carton	Carton de déménagement, d'emballage de meubles
Cartouches d'encre	Cartouches et toners d'imprimantes
DDS hors REP ¹	DDS des professionnels, batteries, huile de friture, produits non-identifiés
DDS REP	Pot de peinture, acide, solvant, produits phytosanitaires
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Canapé, table, chaise, matelas, étagère
Déchets verts	Tontes, feuilles, branchages
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Réfrigérateur, four, micro-ondes, téléphone, jouets
Réemploi	Meubles, jouets, livres
Encombrants	Déchets non recyclables, non dangereux hors ordures ménagères
Gravats inertes	Sable, terre, gravier, parpaing, briques, béton (non armé)
Huile minérale	Huile de vidange
Lampes	Ampoules basse consommation, néons
Matériel médicalisé	Fauteuil roulant, déambulateur, siège adapté, béquilles
Métaux	Tuyauterie, cadre de vélo
Piles	Piles et accumulateurs
Pneus	Pneus de véhicules légers et deux roues
Radiographies	Argentique et numérique
Textiles Linge Chaussures (TLC)	Tous les tissus propres et secs, chaussures par paires
Verre	Bouteilles, pots, bocaux

¹ Responsabilité Elargie du Producteur

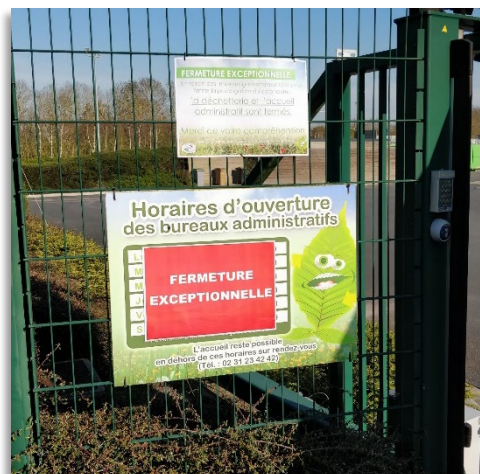
Fréquentation et coronavirus

Les horaires d'ouverture changent deux fois par an pour s'adapter à la fréquentation. La période creuse s'étend de novembre à février et la haute saison de mars à octobre durant laquelle se font la majorité des dépôts de gravats et déchets verts.

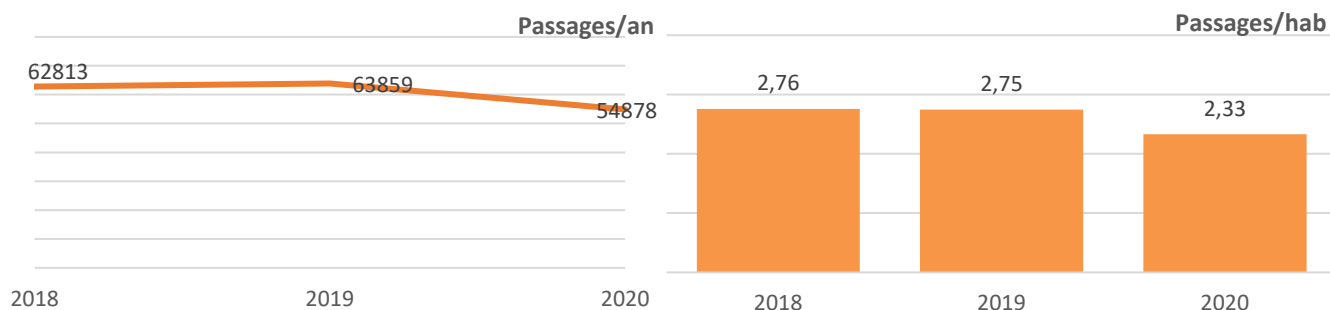
Une baisse de fréquentation de 14% a été constatée en 2020. La diminution du nombre de passage par habitant est également dans cet ordre de grandeur (-15,25%).

Ces chutes s'expliquent par la fermeture de la déchetterie pendant une partie de l'année à cause de la pandémie de coronavirus. En retirant les trois mois de fermeture totale ou partielle, les tendances des années précédentes sont retrouvées (+2,69% pour les passages par an, et +1,27% rapporté à l'habitant).

L'ensemble des mesures et moyens mis en place est détaillé par la suite dans la partie « SMEOM et coronavirus ».



Evolution de la fréquentation de la déchetterie en passages/année et en passages/habitant.



La prévention et la communication

Information des usagers

Publications

La lettre d'information est éditée à une fréquence biannuelle, elle contient l'actualité du SMEOM, les évolutions en matière de déchets ainsi que des astuces pour guider l'utilisateur.

Un calendrier de collecte est distribué chaque année.

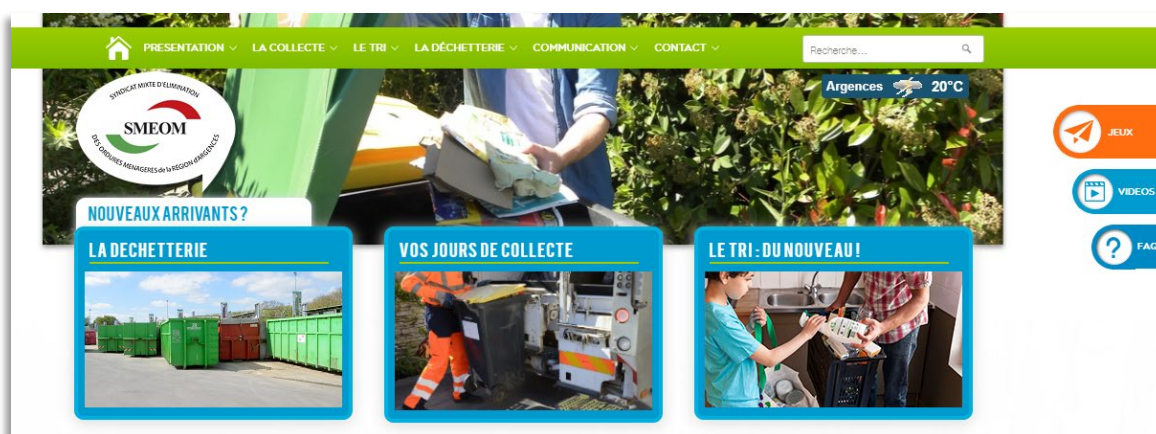
Le guide pratique informe sur le fonctionnement des collectes, les consignes de tri ainsi que sur l'organisation de la déchetterie.

Un guide pratique à destination des professionnels du territoire a été publié en 2020. En plus des consignes données habituellement aux usagers du service, celui-ci donne quelques conseils aux professionnels sur la gestion de leurs déchets, notamment pour les artisans et employés des secteurs du bâtiment ou des espaces verts.



Site internet

On trouve sur le site, des éléments pratiques tels que le calendrier de collecte et les consignes de tri, des informations ponctuelles comme les rattrapages des jours fériés ou des articles sur l'actualité des déchets.



Communication de crise Coronavirus

4 communiqués de presse ont été publiés entre le 17 mars, date des premières mesures gouvernementales pour limiter la propagation de l'épidémie et le 27 avril, date de la réouverture de la déchetterie sur rendez-vous.

Durant l'entièreté de cette période, une permanence téléphonique a été maintenue pour répondre aux interrogations des usagers.

Des supports ciblés ont été édités et mis en ligne sur le site du SMEOM, afin d'encourager les habitants à poursuivre leur geste de tri. Ces supports ont également été relayés par les mairies.

Plusieurs flyers et affiches ont enfin été réalisés en interne pour informer tous les administrés des différentes évolutions dans les collectes.



Les bons gestes à adopter pendant le confinement



Pour la collecte je peux

- ✓ Sortir mes bacs avant 7h le jour habituel de collecte et appliquer les gestes barrières ;
- ✓ Prendre des précautions avec mes déchets sensibles : je jette à part les mouchoirs, lingettes, masques, gants et je double le sac ;
- ✓ Présenter mes éventuels surplus de déchets recyclables en sac ouvert ;
- ✓ Présenter les cartons volumineux au sol à titre exceptionnel ;
- ✓ Evacuer progressivement ces surplus si cela m'est possible.



Fermeture de ma déchetterie

- ✓ Je stocke mes encombrants et mes déchets verts ;
- ✓ Je tonds moins souvent ;
- ✓ J'utilise la tonte en paillage ;
- ✓ Je fabrique du compost : www.smeom.fr/trier_dechets/le_compostage ;
- ✓ Je réutilise mes branchages pour la fabrication de tuteurs, de haies, d'abris pour la faune sauvage ou de petit bois d'allumage pour le barbecue.



Le SMEOM à votre écoute

- ✓ Par téléphone au 02.31.23.42.42
Lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h ;
- ✓ Sur internet sur www.smeom.fr ;
- ✓ Par mail smeom@smeom.fr.

Je ne dois pas

- ✗ Jeter encombrants, verre, déchets verts ou produits dangereux avec mes ordures ménagères ;
- ✗ Brûler mes déchets ;
- ✗ Déposer mes déchets devant la déchetterie, au pied des bornes à verre ou dans la nature.

Lors de la reprise de la collecte des bacs de tri sélectif, la commune de Bellengreville a mis à disposition son véhicule électrique afin de diffuser un message d'information dans toutes les communes du territoire.

Dominique PIAT, maire de Bellengreville et Jacques-Yves Ouin, président du SMEOM



Les autres mesures et moyens ne relevant pas de la communication sont détaillés par la suite dans la partie « SMEOM et coronavirus ».

Sensibilisation au tri

Communication de proximité

Les équipes de collecte veillent quotidiennement à la qualité du tri. Un adhésif est apposé sur le couvercle des bacs qui contiennent trop d'erreurs de tri. L'ambassadrice du tri se charge ensuite d'informer l'utilisateur concerné.

Elle se rend sur des zones d'habitat ciblées où des difficultés de tri sont rencontrées et auprès des nouveaux résidents.

Une permanence téléphonique est assurée pour répondre aux questions des administrés.

Animations scolaires

L'ambassadrice intervient dans les établissements scolaires et travaille avec les élèves en petits groupes sur 3 ateliers ayant chacun un objectif pédagogique : le geste de tri, le devenir des déchets et la préservation des ressources naturelles. Elle organise également des visites de déchetterie.

En raison du contexte sanitaire, il n'y a pas eu de visite de déchetterie en 2020. Le SMEOM a profité de cette période pour mettre à jour ses animations et travaillé sur une refonte de la visite du site, pour la rendre plus interactive.

Deux classes de l'école de Chicheboville ont bénéficié d'une animation compostage dans leur établissement. Une animation en classe a eu lieu en fin d'année à l'école privée d'Argences, pour un total de 66 élèves sensibilisés au compostage et au tri de leurs déchets.



Réduction des déchets

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a fixé de nouveaux objectifs de collectes et de valorisation mais va plus loin en visant une réduction de la production de déchets ménagers de 10% à l'horizon 2020.

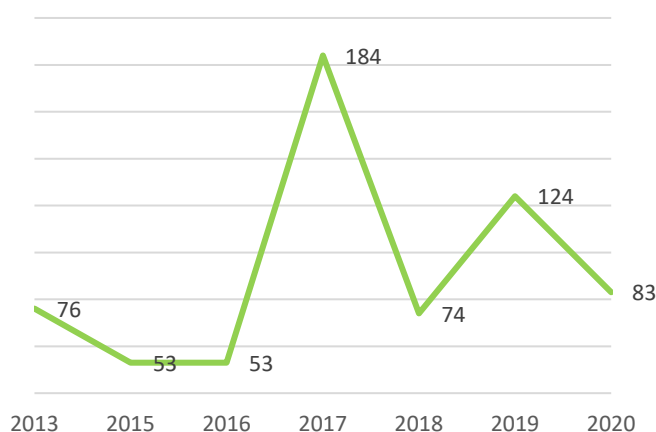
Cette thématique est désormais intégrée dans la démarche de sensibilisation du SMEOM, tant dans ses supports que dans ses actions.

Compostage

Des composteurs sont disponibles à l'accueil des services administratifs à un tarif préférentiel de 20 euros. Le compostage est encouragé à travers les différents supports de communication.

Les ventes de composteurs chutent depuis 2017 (distribution d'un guide pratique à tous les usagers) malgré un rebond en 2019. Une campagne de relance avec réimpression des guides était prévue pour 2020 mais a été repoussée à cause de la crise sanitaire. 230 composteurs de 445L, ainsi que des bioseaux, ont été achetés à cet effet.

Dotation en composteurs



Un jardin partagé a vu le jour sur la commune de Moulst-Chicheboville. Les 3 parcelles mises à la disposition des riverains par la commune bénéficient des propriétés agronomiques du compost grâce au composteur 1100L mis à disposition des jardiniers amateurs par le SMEOM.

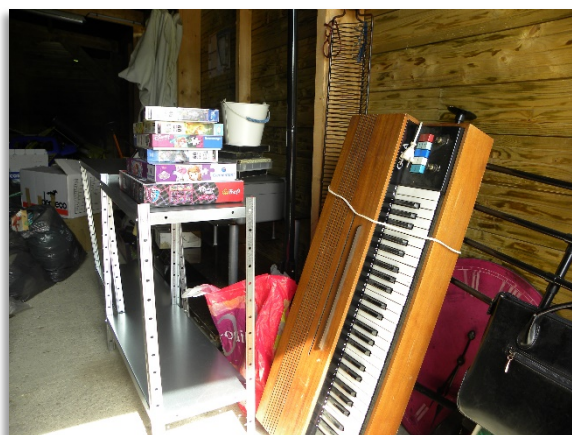
L'ambassadrice du tri a assuré un suivi quelques mois après la mise en place du composteur, pour accompagner les utilisateurs, répondre à leurs questions et s'assurer de la bonne utilisation de l'équipement.



Réemploi

Depuis 2011, un local de stockage est dédié au réemploi. Afin d'extraire ces biens en bon état du flux de déchets, le SMEOM travaille en partenariat avec le TEF (Travail Emploi Formation) du CINGAL et sa ressourcerie RESPIRE, actrice de l'économie sociale et solidaire.

Les dons des usagers de la déchetterie sont proposés à la vente à bas prix dans la boutique de l'association. Sont donc collectés les meubles et les appareils électriques, mais également le textile, revendu ou valorisé par la structure VETIFER. Les objets peuvent également être réparés dans les ateliers du TEF avant la revente.



Réduction des emballages

Afin d'inciter à la réduction des déchets d'emballages, des gourdes sont offertes aux élèves participant aux animations scolaires organisées par le SMEOM.



L'hygiène, la sécurité et l'environnement

Environnement

Le site du SMEOM est une ICPE¹, elle est soumise à des normes environnementales pour éviter toute pollution du milieu naturel qu'elle soit physique, chimique, olfactive ou visuelle.

Paysage et espaces verts

Une attention particulière est portée à l'intégration paysagère du centre d'exploitation du SMEOM dans son environnement, notamment par la couleur des bâtiments et la végétalisation du site.

La limitation des envols de papiers, plastiques et autres déchets est assurée grâce :

- au grillage périphérique cernant l'ensemble du site ;
- aux ramassages des envols et nettoyages réguliers.

L'entretien des espaces verts est réalisé en utilisant des techniques respectueuses de l'environnement :

- le mulching²
- le désherbage manuel ;
- le désherbeur thermique ;
- l'usage de produits de bio-contrôle à faible risque autorisés en agriculture biologique.

Réduction des déchets

Le SMEOM mène une politique de réduction des déchets notamment par :

- la dématérialisation de sa gestion financière ;
- la limitation des impressions et la mise en place d'un bac brouillon dans les imprimantes ;
- l'utilisation de stylos rechargeables ;
- la présence d'un poulailler permettant la valorisation des restes de repas pris sur site ;
- L'utilisation d'un sèche-mains électrique dans les vestiaires des hommes au lieu d'essuie-mains en papier.

Economie d'énergie, réduction des gaz à effet de serre

Afin de limiter son impact, le SMEOM forme son personnel en continu sur l'économie d'énergie et a équipé son centre d'exploitation :

- de panneaux solaires ;
- d'une VMC³ double flux et un thermostat qui régulent la température des locaux ;
- de détecteurs de présence pour l'éclairage des zones de passage sectorisées.
- d'interrupteurs avec voyant lumineux pour les pièces de stockage ;
- d'une centrale automatique de diffusion de parfum en remplacement des aérosols.



¹ Installation Classée pour la protection de l'Environnement.

² Tonte sans ramassage de l'herbe.

³ Ventilation Mécanique Contrôlée.

La circulation des poids lourds est la principale source d'émission de GES¹ et de consommation d'énergie. Afin de diminuer l'impact des collectes, le SMEOM :

- invite les usagers à regrouper leurs bacs les jours de collecte ;
- travaille sur les projets d'aménagements pour y prévoir des aires de présentation de bacs ;
- intègre des critères écoresponsables dans l'attribution des marchés lors d'achat de véhicules ;
- a réorganisé ces collectes en 2019 suite à la mise en place de nouvelles collecte et prépare une optimisation des circuits pour 2021.

Hygiène et sécurité

L'hygiène et la sécurité des personnes est assurée par :

- des équipements techniques de sécurité, qui font l'objet de vérifications et maintenances régulières afin d'être constamment opérationnels ;
- des règlements, consignes et réunions de sécurité ;
- des équipements de protection individuels (EPI) et vêtements de travail renouvelés annuellement ;
- la formation continue des agents.

Casques

Les accidents graves relevés sur les 2 dernières années impliquent principalement un défaut de protection à la tête. Aussi, en 2020, plusieurs agents de collecte ont pris part à une expérimentation sur le déploiement de casques en collecte et lors de l'utilisation du télescopique.

Ces casques visent à protéger les agents des chocs, des chutes du marchepied et du décrochage accidentel des bacs lors du vidage.

Les casques retenus sont des casques de vélo dit « urbains ». Ils offrent un bon niveau de protection en collecte sur le marchepied (vitesse maximale 30km/h), sont équipés d'un dispositif lumineux à l'arrière et intègrent une capuche rabattable.

Si cette expérience est concluante, le dispositif sera étendu à l'ensemble du personnel de collecte en 2021. Les casques seront alors ajoutés à la liste des EPI obligatoires.



Formations

- Quatre agents ont suivi leur formation continue obligatoire (FCO) « Transport public de marchandises » ;
- deux agents ont passé leur CACES R482, catégorie F (engin de chantier) ;
- un agent a entamé sa formation pour le passage d'un permis catégorie C poids lourds (obtenu en janvier 2021) ;
- un agent mis en stage en 2019 a suivi sa formation d'intégration ;
- un agent a suivi une formation d'initiation au traitement de texte ;
- trois agents ont suivi une formation de perfectionnement sur la gestion des DDS ;
- un agent a suivi une formation sur les procédures des marchés publics.



¹ Gaz à Effet de Serre.

Prévention

Les moyens humains dont dispose le SMEOM pour assurer l'hygiène et la sécurité des agents sont entre autres :

- une assistante de prévention des risques qui audite les activités, établit et renseigne le Document Unique et apporte des conseils de prévention ;
- 4 agents formés « Sauveteur Secouriste du Travail » (SST), répartis sur les différents pôles ;
- un service de Médecine Professionnelle et Préventive afin de veiller à l'hygiène et à la santé des agents (CMAIC¹).

Afin d'assurer la sécurité du site, ce dernier est surveillé par :

- un système anti-intrusion ;
- un dispositif de prévention du risque incendie ;
- un système de vidéosurveillance ;
- des dispositifs antichute en déchetterie.

L'hygiène du site est préservée grâce à :

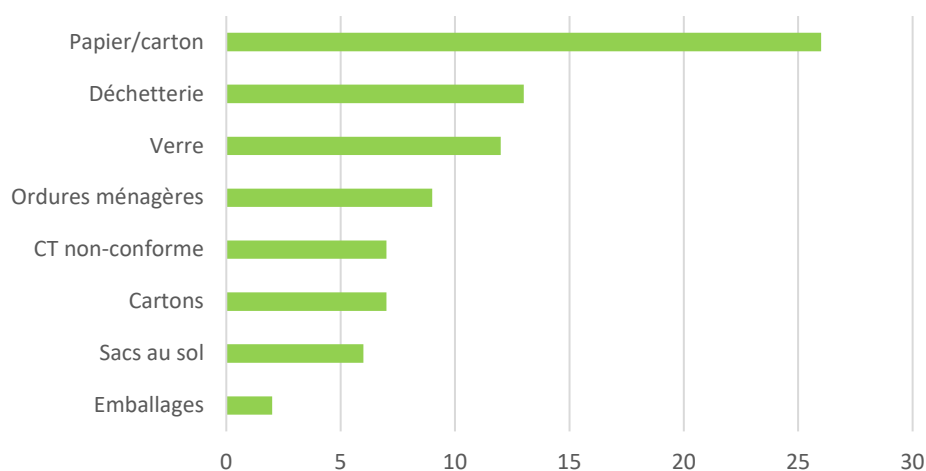
- des nettoyages réguliers ;
- la dératisation ;
- l'entretien des réseaux et installations d'assainissement.



Retours de collecte

En 2020, 82 retours de collecte ont été comptabilisés et traités par l'ambassadrice du tri (525 en 2019).

Retours de collecte



On remarque la prédominance des retours dus à la présence de papier/carton dans les conteneurs jaunes. Le nombre de retours de collecte traités a nettement baissé par rapport à 2019, en partie à cause de la crise sanitaire, mais aussi grâce à une meilleure appropriation du geste de tri, en particulier pour le verre.

Les autres retours concernent les déchets déposés dans le mauvais bac ou destinés à la déchetterie.

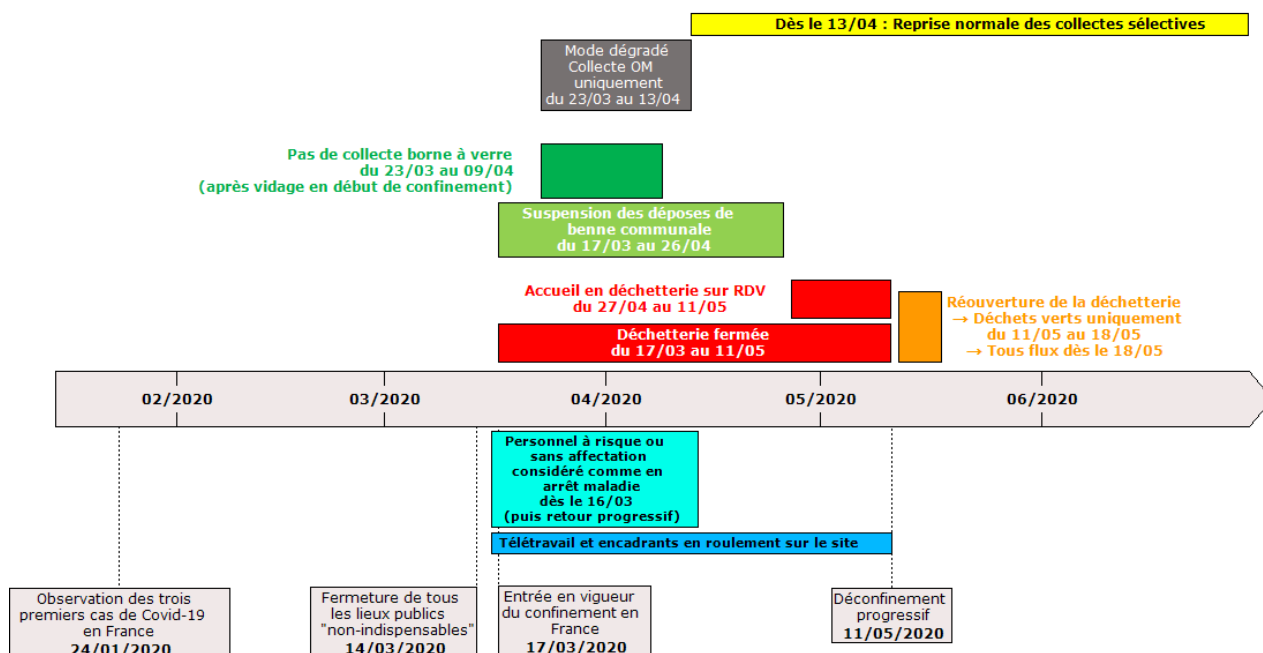
Le SMEOM ne collecte que les déchets présentés dans les conteneurs qu'il fournit, ce qui explique les quelques retours pour des sacs au sol, des cartons trop grands, ou des conteneurs non-conformes.

¹ Centre Médical Artisanal et Interprofessionnel du Calvados.

SMEOM et coronavirus

L'organisation du SMEOM est fortement impactée par la pandémie de covid-19. Afin de faire face à la situation et dans le respect des mesures gouvernementales, plusieurs ajustements sont mis en place.

Chronologie de la gestion de la crise de covid-19 par le SMEOM sur la période mars-juin 2020



Personnel

Le personnel considéré comme à risque est placé en arrêt maladie, par prévention.

Pour les agents qui ne peuvent télétravailler, un arrêt maladie est également proposé. Les retours sont progressivement organisés, selon les besoins et après adaptation des postes de travail.

Le personnel encadrant fonctionne en roulement, alternant le présentiel et le distanciel, selon les besoins sur site.

Les équipes de collecte remercient les habitants pour leur soutien et la gratitude qui leur a été témoignée durant cette période particulière.



Matériel

Soucieux de préserver la santé du personnel, et alors même que le contexte, les enjeux et les dangers réels de la pandémie sont encore inconnus, le SMEOM investit pour protéger ses agents.

Dans un premier temps, des commandes de visières en plexiglas sont faites, pour assurer un premier niveau de protection. Dès qu'il devient possible de s'en procurer, des masques chirurgicaux sont fournis à l'ensemble des agents.

Afin de répondre aux besoins de désinfection des locaux mais également des véhicules, le SMEOM a acheté :

- Des lingettes imbibées d'une solution désinfectante ;
- Des distributeurs de gel hydro alcoolique individuels et collectifs ;
- Une centrale portable de diffusion de désinfectant.



Collectes en porte-à-porte

Dès le 23/03, un mode de collecte dégradé est mis en place. Les équipages, restreints à un chauffeur et un ripeur pour réduire au maximum la transmission au sein du personnel, sont affectées uniquement au ramassage des OMr afin de garantir une collecte normale des ordures ménagères, et donc de permettre aux usagers d'éliminer leurs déchets sensibles (textiles sanitaires et biodéchets notamment), malgré le manque de personnel et l'adaptation requise. De gros efforts sont consentis par l'ensemble du personnel. Un véhicule supplémentaire de « soutien » est rajouté aux tournées habituelles pour aider sur les circuits les plus longs.

Les administrés sont invités à stocker leurs déchets recyclables chez eux, à réduire leurs emballages et à réorienter leurs déchets verts vers des solutions de proximité (compostage et mulching).

A la demande de SUEZ, les flux collectés, habituellement enfouis, sont redirigés vers l'unité de valorisation énergétique de Colombelles pour y être incinérés et ainsi répondre aux besoins d'alimentation de la structure qui ne peut être arrêtée (elle fournit en chaleur 10 500 logements aux alentours).

Le 13/04, après adaptation du service, et pour répondre aux demandes de plus en plus pressantes des usagers du service, les collectes sélectives sont rétablies. Le camion de soutien est maintenu pendant toute cette période.



Crédit photo : Syvedac

Après la mise en place d'un plan de continuité par VALORPOLE72, le centre de tri pour les recyclables secs, l'activité du site est maintenue.

Afin de protéger ses agents, le SDOMODE¹, centre de tri des fibreux, a fait le choix de fermer ses installations pendant une partie de la crise. Le SDOMODE propose une solution de remplacement. Les flux collectés et stockés sont alors acheminés pour être recyclés vers GDE ROUEN durant les mois d'avril et de mai, afin d'éviter que ces flux ne soient détruits car trop coûteux à stocker.

Déchetterie

Par décision préfectorale, la déchetterie du SMEOM est contrainte de fermer ses portes dès le début du confinement le 17/03.

A partir du 27/04, un accueil en déchetterie sur rendez-vous est mis en place. Ce fonctionnement garantit le respect des consignes sanitaires en vigueur, tout en permettant aux professionnels du secteur de continuer leur activité quand elle est considérée comme essentielle. Bien que coûteux en temps et en moyens humains pour le SMEOM, ce dispositif est accueilli chaleureusement par les usagers du service.

Le 11/05, la déchetterie rouvre. En anticipation d'un énorme afflux, seuls les déchets verts sont acceptés dans un premier temps, pour réguler les apports et la circulation.

Les élus du comité syndical sont appelés en renfort pour assurer l'accueil physique au portail, répondre aux questions et garantir le respect des consignes sanitaires.

Le 18/05, tous les flux sont de nouveau acceptés en déchetterie. Des affluences record sont enregistrées, avec des temps d'attente allant jusqu'à 3h les premiers jours. La déchetterie est contrainte de filtrer régulièrement les accès, pour éviter l'encombrement du rond-point à son entrée et le blocage des carrefours alentours.

L'ensemble du personnel administratif (5 agents) est mobilisé sur les quais et au portail, pour fluidifier la circulation, aider au déchargement et répondre aux interrogations.

Les effectifs en déchetterie sont doublés. 4 agents se relaient en permanence entre le bas de quai, l'accueil de la déchetterie et le haut de quai.

Collecte en point d'apport volontaire

Au 17/03, début du confinement, les apports en PAV² ne sont pas un motif de sortie valable. Les déposes de bennes communales pour les déchets verts ainsi que la collecte des bornes à verre sont suspendues. L'ensemble des bornes est collecté sur 3 jours pour vider le parc en attendant l'évolution de la situation.

Après une clarification des conditions de sortie des attestations alors en vigueur, les usagers peuvent de nouveau déposer leurs emballages en verre dans les équipements et les collectes de verre reprennent.

La dépose de benne communale pour les déchets verts est rétablie pour les mêmes motifs le 26/04.

Continuité des mesures

Le service est maintenu dans les conditions habituelles à partir du mois de juin, malgré les reconfinements et couvre-feux successifs.

Les agents continuent d'appliquer les gestes barrières et restent vigilants.

Les usagers sont invités à faire de même, notamment en déchetterie et dans les bureaux administratifs.

¹ Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

² Point d'Apport Volontaire

Le traitement et la valorisation des déchets

Ordures ménagères résiduelles

Le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles est attribué à SUEZ.

L'installation de stockage

Les OMR sont directement transportées vers l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) des Aucrais située à Urville (14). Les ISDND sont des installations classées pour la protection de l'Environnement (ICPE), elles sont soumises à des normes environnementales pour éviter toute pollution du milieu naturel et garantir la réhabilitation du site après son exploitation.

Capacité de traitement

Ce site stocke des déchets ménagers et assimilés exclusivement en provenance du Calvados ainsi que des Déchets Non Dangereux des Activités Economiques (DNDAE) du Calvados, de la Manche, de l'Orne, de l'Eure et de la Seine-Maritime.

En 2020, 261 255 tonnes de déchets ont été réceptionnés pour une capacité annuelle de stockage de 300 000 tonnes.

Traitement des lixiviats

Deux unités captent et traitent les effluents gazeux et liquides produits par la décomposition des déchets.

La station de traitement des lixiviats¹ assure une capacité de traitement nette de 16 000 m³/an et une capacité de traitement nominale de 2 m³/h.

En 2020, 9866 m³ de lixiviats bruts ont été traités.

Valorisation du biogaz

L'unité de valorisation du biogaz est équipée d'un moteur d'une puissance de 1,413 MWh et d'une capacité de 800 Nm³/h de biogaz à 50 % de méthane.

L'énergie électrique est injectée sur le réseau Enedis. La chaleur produite est valorisée *in situ* au droit de la plateforme de traitement des lixiviats via une unité de cogénération thermique.

Le résiduel (ou la production totale en cas de maintenance) est éliminé par une torchère dimensionnée à hauteur de 1 000 Nm³/h.

En 2020, 5 311 387 Nm³ de biogaz ont été valorisés par l'unité. 99 868 Nm³ ont été éliminés par torchage².

L'unité de valorisation du biogaz a ainsi produit 8667,38 MWh d'énergie électrique et 8 892,94 MWh d'énergie thermique.



¹ Liquide provenant de la percolation de l'eau à travers les déchets

² Technique qui consiste à brûler le gaz afin qu'il ne s'échappe pas dans l'atmosphère

Emballages recyclables

Plastiques – Métaux – Briques alimentaires

Les recyclables secs en mélange sont vidés sur une aire de transit sur l'exploitation du SMEOM et sont ensuite évacués en semi-remorque par la société MAUFFREY vers le centre de tri VALORPOLE72, au Mans.

L'éco-pôle VALORPOLE72 reçoit les déchets industriels banals des entreprises du département, les déchets ménagers issus de la collecte sélective mise en place par les collectivités du département et des départements limitrophes.

Il est adapté à la prise en charge des emballages plastiques issus de l'extension des consignes de tri.

Les recyclables secs y sont déchargés. Ils subissent différentes phases de séparations mécaniques et manuelles afin d'être regroupés par familles de matériaux : plastiques (PET¹, mix PE-PP-PS²), papiers-cartons et métaux (acier, aluminium).

Ils sont ensuite conditionnés sous forme de balles ou de paquets, puis acheminés vers les différents repreneurs pour être valorisés.

Les déchets indésirables sont également séparés des autres matériaux, c'est ce que l'on appelle « le refus de tri ». Le Syndicat subit un surcoût pour éliminer ces déchets.



Papiers-cartons

Les papiers-cartons collectés en mélange sont également vidés dans une alvéole, sur l'exploitation du SMEOM pour être évacués en semi-remorque vers un centre de tri. La société Mauffrey assure également le transport de ce flux jusqu'aux installations de tri.

Le flux fibreux est pris en charge par les installations du SDOMODE, à Pont-Audemer. En plus des cartonnettes et du papier, le SDOMODE trie et extrait le carton ondulé de la sorte 1.05, assimilable au carton épais collecté en déchetterie.



¹ Poly Ethylène Téréphtalate

² PolyEthylène Haute Densité et Basse Densité, PolyPropylène, PolyStyrène

Traitement du verre

La reprise du verre est assurée par la société O-i, sur plusieurs sites en France.

Une fois collecté le verre est vidé sur une aire de transit sur l'exploitation du SMEOM, il est ensuite évacué en bennes aluminium vers un des sites de valorisation.

A son arrivée dans le centre de traitement, le verre subit une série de tri pour éliminer :

- Les métaux ;
- Les matériaux infusibles¹ ;
- Les éléments légers (bouchons, papier).

Le verre est ensuite transformé en calcin², calibré à la demande des verriers pour refaire des emballages en verre.



¹ Matériaux indésirables comme le verre de vaisselle, qui n'ont pas la même température de fusion que le verre d'emballage.

² Verre broyé calibré

Déchets occasionnels

Transport et traitement des déchets occasionnels collectés en déchetterie.

	Prestation	Prestataire	Lieu de traitement / valorisation
Amiante liée	transport traitement	Veolia	SOLICENDRE, Stockage en ISDD, Argences (14)
Béton armé	transport	Régie	Stockage ISDI, Urville (14)
	traitement	Suez	
Bois d'emballage	transport	Régie	Fontaine-Etoupefour (14)
	traitement	SEP Valorisation	
Bois traité	transport	Régie	
	traitement	SEP Valorisation	
Bouchons	transport traitement	Bouchons d'Amour et Bouchons du Cœur de Normandie	Plastique : ERYPLAST, Herstal (Belgique) Liège : AMORIM, Santa Maria de Feira (Portugal)
Bouteilles de gaz	transport traitement	En fonction de la marque : Antargaz; Butagaz; Primagaz; Totalgaz-Finagaz; Vitogaz	
Carton brun	transport traitement	Passenaud	Hermival les Vaux (14)
Cartouches d'encre	transport traitement	LVL	La Chevrolière (44)
DDS hors REP	transport traitement	TRIADIS	Traitement selon le produit Rouen (76)
DDS REP	transport traitement	EcoDDS	Traitement selon le produit Rouen (76)
DEA	transport traitement	Eco-Mobilier	Tri et traitement meubles : Véolia, Oissel (76) Matelas : Secondly, Sante (59) / RME, Limay (78)
Déchets Verts	transport	Régie	Compostage, Billy (14)
	traitement	Valnor	
DEEE	transport traitement	ecosystem	PAM= ATELIERS FOUESNANTAIS ECOTRI - St Evarzec (29) VEOLIA TRIADE - St Sylvain d'Anjou(49) Ecran = GALLOO - Vernouillet (28) GEMF= COREPA REFINAL INDUSTRIES - Bruyeres sur Oise (95) GEMHF= GDE - Rocquancourt (14)
Dons pour réemploi	transport traitement	TEF du Cingal	RESPIRE - Bretteville-sur-Laize (14)
Encombrants	transport	Régie	Stockage ISDND, Urville (14)
	traitement	Suez	
Gravats inertes	transport	Régie	Stockage ISDI, Urville (14)
	traitement	Suez	
Huiles Moteur	transport traitement	Chimirec	La chapelle aux Moines (61)
Lampes	transport traitement	Recylum	Coved, Riom(63)
Métaux	transport traitement	Passenaud	Hermival les Vaux (14)
Fibreux	transport	Mauffrey	Pont-Audemer (27)
	traitement	SDOMODE	
Piles	transport traitement	Corepile	Sirec, Isigny le Buat (50)
Pneus REP	transport traitement	Aliapur	Auto pneus Normandie, Clécy (14)
Radiographies	transport traitement	UNC	Caen (14)
Recyclables secs hors verre	transport	Mauffrey	Valorpole72 Le Mans (72)
	traitement	Suez	
TLC	transport traitement	TEF du Cingal	RESPIRE - Bretteville-sur-Laize (14)
Verre	transport traitement	O-i	PROVER, Wingles (62) SIBELCO, Reims (51) MALTHA, Izon (33) SOLOVER, St-Romain Le Puy (42)

Indicateurs techniques

Evolution de la production de déchets

Production d'ordures ménagères et assimilés

Les OMA regroupent les ordures ménagères résiduelles, les recyclables secs et le verre.

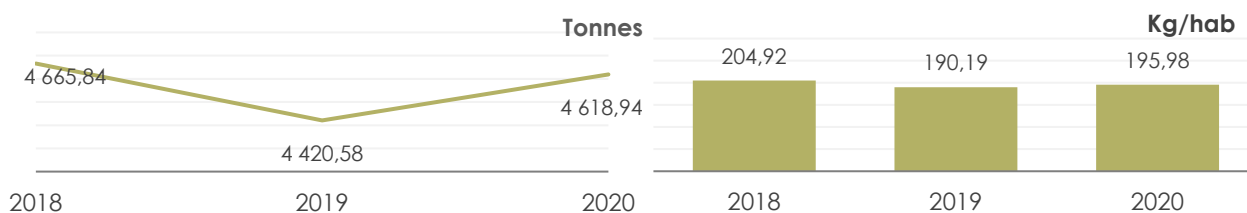
Malgré une augmentation des tonnages globaux de 2,15%, la production d'OMR par habitant décroît régulièrement depuis 2015 avec -10,17 kg/hab (-4,93%). On observe cependant en 2020 une augmentation de 5,79 kg par habitant par rapport à 2019 (+3,04%).

La production de recyclable secs reste stable entre 2019 et 2020 (+0,89% sur les tonnages globaux) tandis qu'une nette diminution de la production de verre est observée sur la même période (-5,39% en global et -6,70% rapporté à l'habitant).

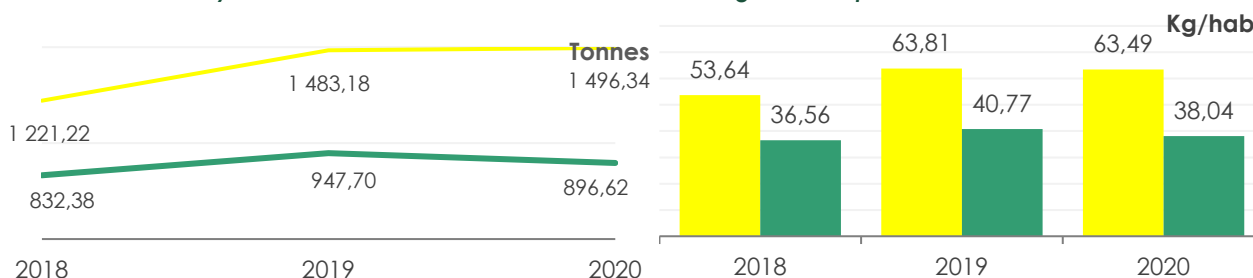
La production d'OMA augmente de 2,34% entre 2019 et 2020, et de 0,93% pour la production rapportée à l'habitant.



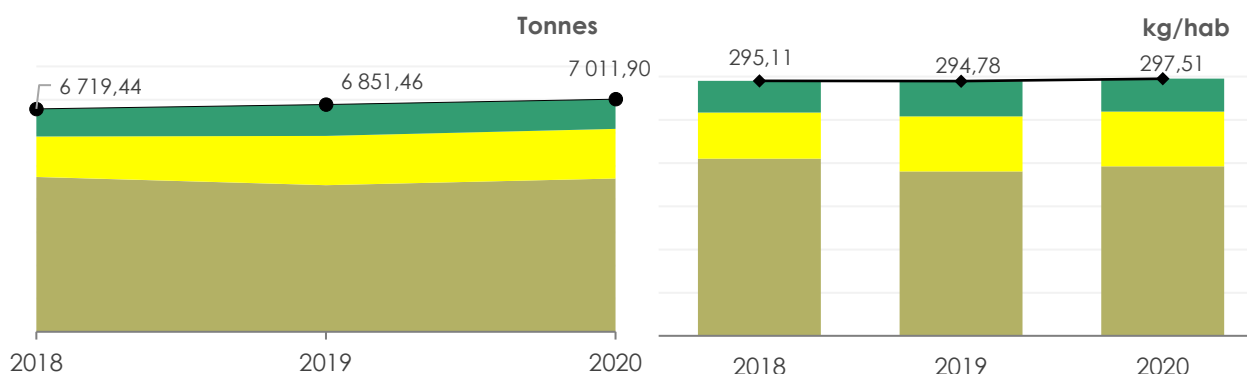
Production d'OMR en tonnes et en kilogrammes par habitant.



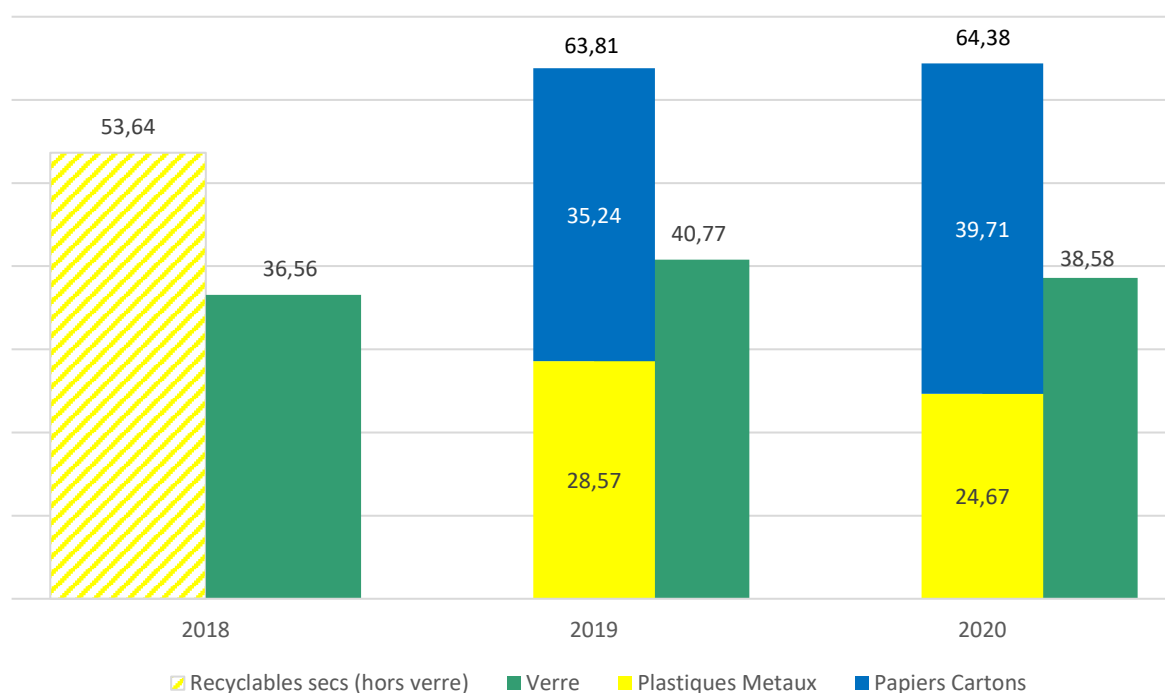
Production de recyclables secs et verre en tonnes et en kilogrammes par habitant



Production totale d'OMA en tonnes et en kilogrammes par habitant.



Répartition du flux des recyclables



Production de déchets occasionnels

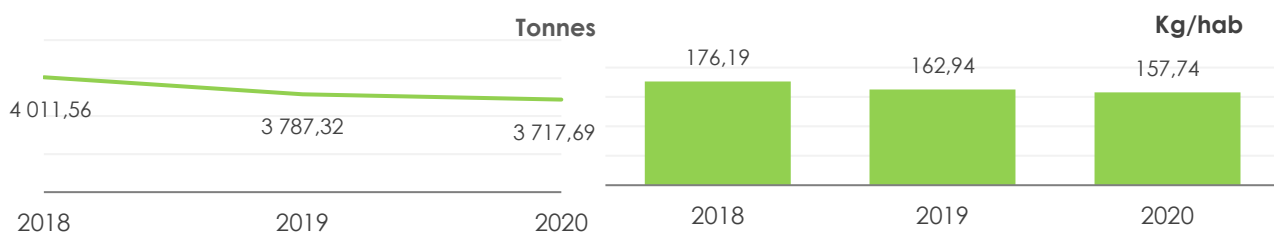
Les déchets occasionnels désignent les déchets déposés en déchetterie.

Production totale de déchets occasionnels en tonnes et en kilogrammes par habitant.



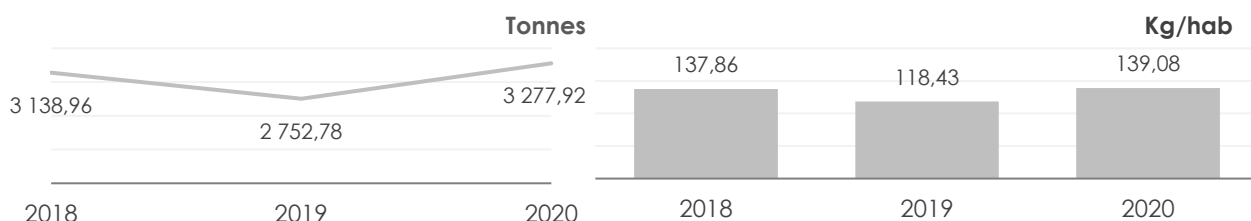
La production de déchets occasionnels a légèrement baissé sur 3 ans (-19,54 kg/habitant), avec notamment un creux en 2019. La production globale a augmenté entre 2019 et 2020 (+3,22% et +1,8% rapportée à l'habitant).

Production de déchets verts en tonnes et en kilogrammes par habitant.



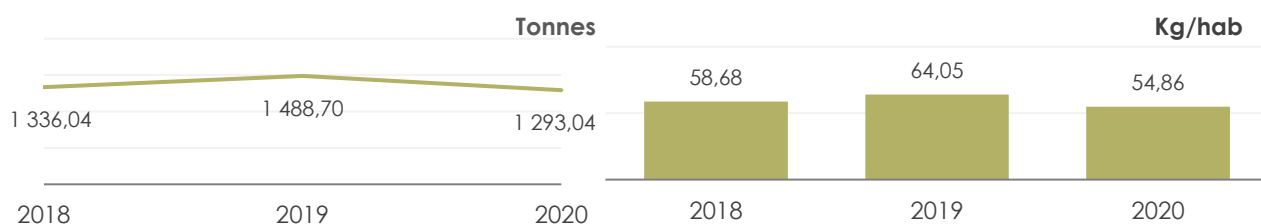
La production de déchets verts est très fluctuante d'année en année, impactée par les conditions météorologiques. Néanmoins, on constate une baisse des tonnages déposés en déchetterie depuis 2018 (-18kg/hab, soit une diminution de 10%).

Production de gravats inertes en tonnes et en kilogrammes par habitant.



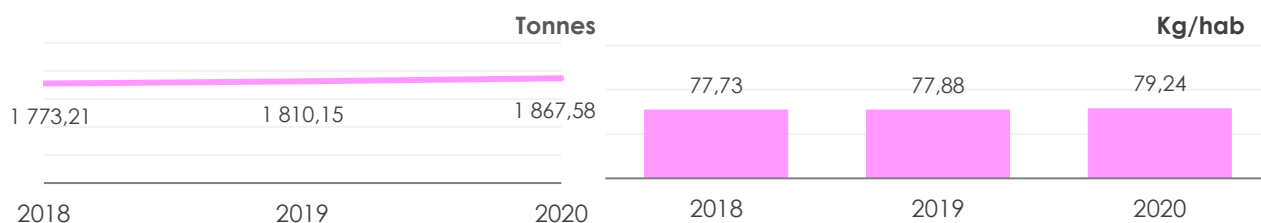
Malgré la mise en place de quota d'apport, la diminution des tonnages constatée les années précédentes n'est pas marquée en 2020. Les tonnages repartent même à la hausse.

Production d'encombrants en tonnes et en kilogrammes par habitant.



La production d'encombrants baisse entre 2019 et 2020, après avoir systématiquement augmentée depuis 2010. Le développement d'autres filières ainsi que la mise en place de quotas permettent de limiter la production de ces tonnages.

Production cumulée des autres déchets occasionnels en tonnes et en kilogrammes par habitant.



La production cumulée des autres catégories de déchets occasionnels continue d'augmenter, notamment grâce à des apports en carton plus important (+2,12 kg/hab entre 2019 et 2020).

Détail de la production de déchets occasionnels en tonnes et en kilogrammes par habitant

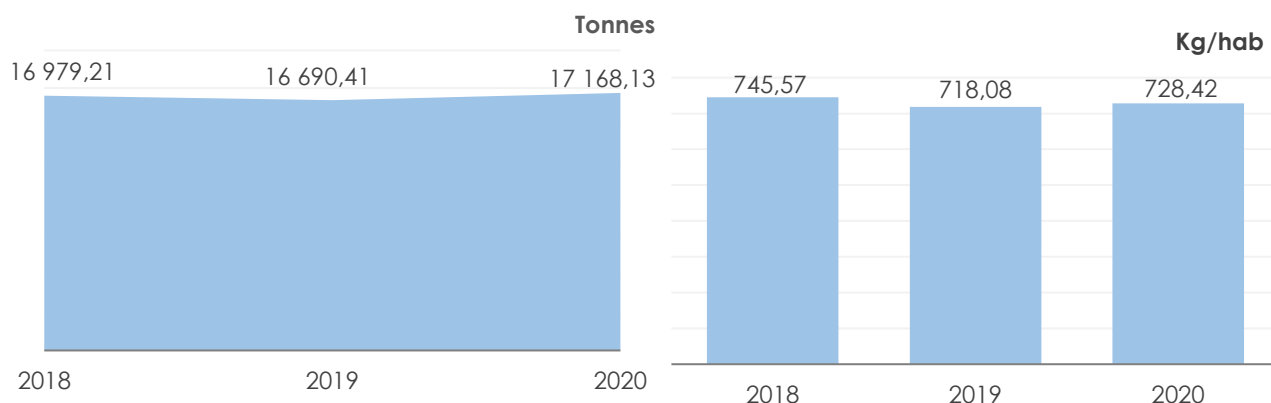
	Tonnes			Kg/hab		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Amiante liée	32,28	21,84	30,80	1,42	0,94	1,31
Bois traité	433,58	486,99	470,93	19,04	20,95	19,98
Bois d'emballage	64,68	51,34	54,38	2,84	2,21	2,31
Bois brut Souches	3,30	6,80	1,50		0,29	0,06
Bouchons	1,38	0,82	0,82	0,06	0,04	0,03
Bouteilles de gaz	3,42	3,03	3,22	0,15	0,13	0,14
Carton brun	140,84	78,32	129,42	6,19	3,37	5,49
Cartouches d'encre	0,20	0,22	0,08	0,01	0,01	0,00
DDS hors REP	25,73	35,22	33,52	1,13	1,52	1,42
DDS REP	28,84	30,69	33,95	1,27	1,32	1,44
Déchets Verts	4 011,56	3 787,32	3 717,69	176,19	162,94	157,74
DEEE	249,13	247,65	242,49	10,94	10,65	10,29
Encombrants	1 336,04	1 488,70	1 293,04	58,68	64,05	54,86
Gravats inertes + béton armé	3 138,96	2 752,78	3 277,92	137,86	118,43	139,08
Huiles Moteur	10,19	8,73	10,17	0,45	0,38	0,43
Lampes	0,21	0,70	0,49	0,01	0,03	0,02
Métaux	251,72	273,32	270,30	11,06	11,76	11,47
DEA	486,72	517,04	530,82	21,38	22,24	22,52
Piles	1,24	1,52	1,58	0,05	0,07	0,07
Pneus REP	7,45	8,36	7,58	0,33	0,36	0,32
Radiographies	0,08	0,18	0,12	0,00	0,01	0,01
Réemploi	11,78	12,32	13,68	0,52	0,53	0,58
TLC	20,43	25,06	31,74	0,90	1,08	1,35
Total	10 259,77	9 838,95	10 156,23	450,46	423,31	430,91

Production de déchets ménagers et assimilés

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) désignent l'ensemble des déchets produits par les administrés, qu'ils soient collectés en porte à porte ou en déchetterie.

La production totale de déchets reste stable (+3% entre 2019 et 2020, +1% rapporté à l'habitant).

Production totale de DMA en tonnes et en kilogrammes par habitant.



Evolution des modes de traitement

Au niveau national, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe les objectifs de valoriser 55 % des déchets non dangereux non inertes sous forme de matière d'ici 2020 et 65 % à l'horizon 2025.

La valorisation matière inclut la valorisation organique, le recyclage et le réemploi.

Dans le cadre de la LTECV, les tonnages valorisés s'entendent hors déchets dangereux et hors déchets inertes.

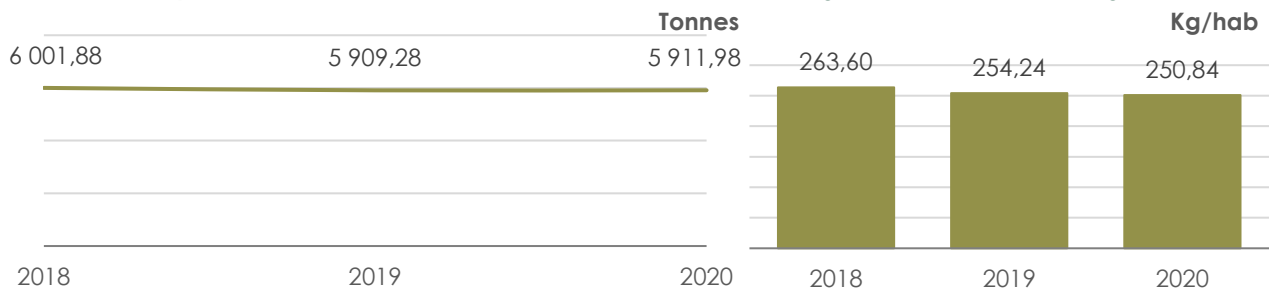
Avec 57 % de valorisation matière en 2020 le SMEOM s'inscrit dans la dynamique instaurée par les pouvoirs publics.



Stockage des déchets non dangereux

Les déchets stockés en ISDND sont composés des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des encombrants non-recyclables déposés en déchetterie.

Evolution des quantités de déchets traités en installation de stockage de déchets non dangereux.

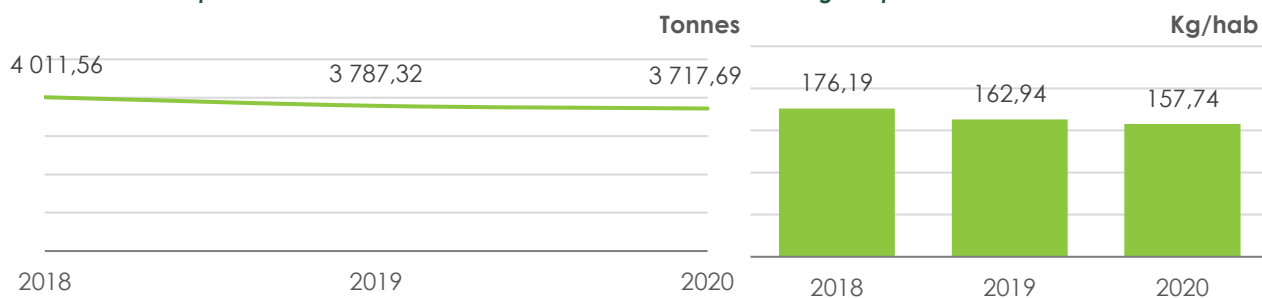


La quantité de déchets stockée a augmenté de 3% en 5 ans, mais la production rapportée à l'habitant est en baisse (-4,84% sur 3 ans, -1,34% par rapport à 2019).

Valorisation organique

Cette catégorie de traitement concerne les déchets verts orientés vers le compostage. C'est une production qui est fluctuante et dépend notamment des variations climatiques.

Evolution de la quantité de déchets orientée vers la valorisation organique.

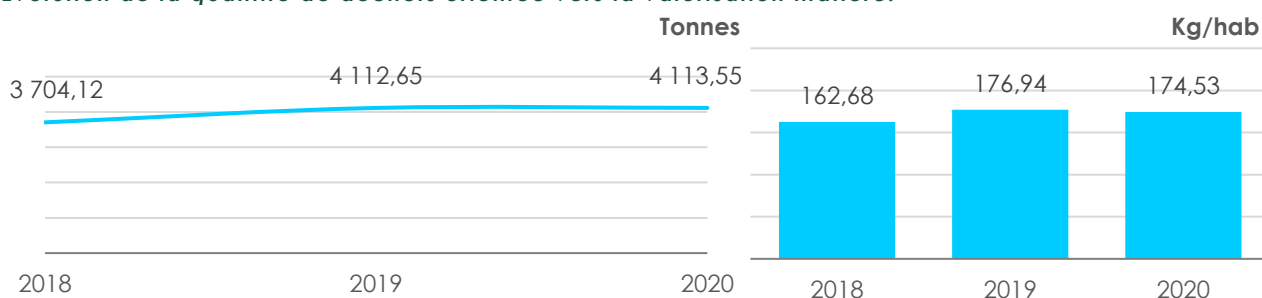


Le tonnage orienté vers la valorisation organique est en baisse depuis 2018 mais reste lié à la saisonnalité de la production de déchets verts (pics de production constatés tous les 4 ans environ).

Recyclage

Le recyclage vise à la réintroduction, après traitement, des matériaux dans le cycle de production. Les déchets recyclés sont par exemple, le bois, les déchets électroniques ou encore les emballages.

Evolution de la quantité de déchets orientée vers la valorisation matière.

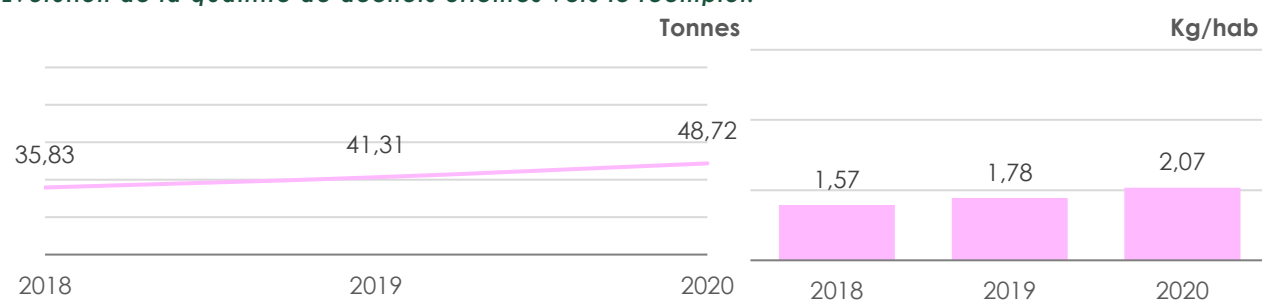


Les tonnages globaux recyclés sont en hausse sur 3 ans (+11% par rapport à 2018). Néanmoins, il faut rappeler que la forte augmentation entre 2018 et 2019 est liée à la mise en place de l'extension des consignes de tri. La quantité rapportée à l'habitant a d'ailleurs légèrement diminuée entre 2019 et 2020 (-1,36%).

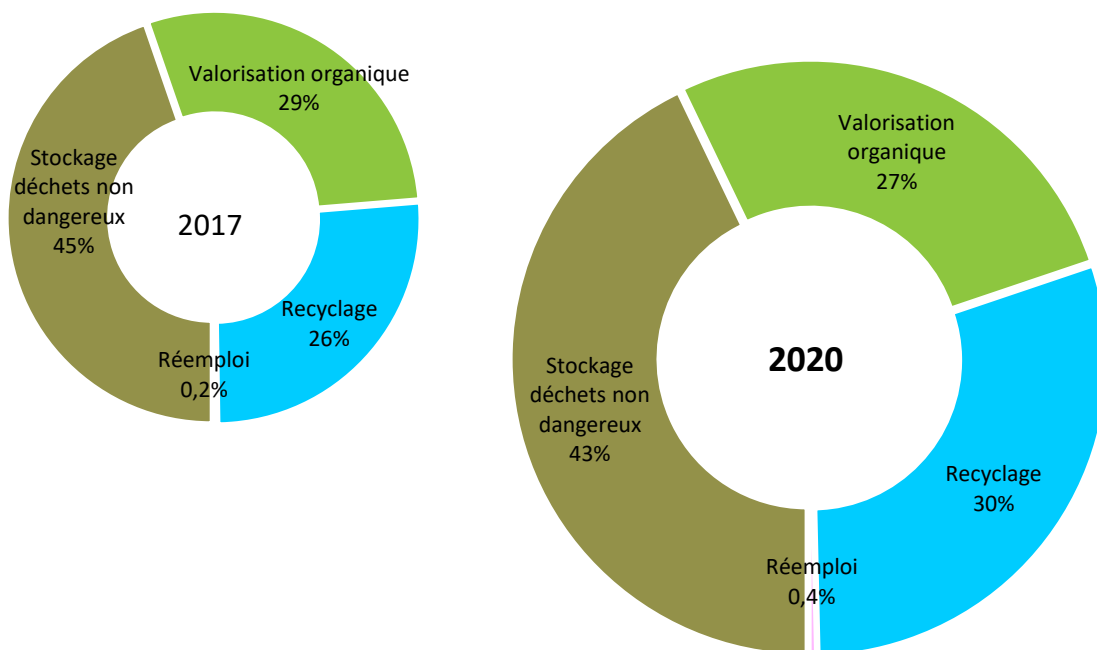
Réemploi

Le réemploi concerne les déchets déviés des filières de recyclage comme les meubles, livres, bibelots et textiles récupérés par le TEF du Cingal, les cartouches d'encre ou encore les bouteilles de gaz.

Evolution de la quantité de déchets orientés vers le réemploi.



Le tonnage concerné par les filières de réemploi explose depuis 2017 et a atteint son plus haut niveau en 2020. La part rapportée à l'habitant suit cette tendance (+31% par rapport à 2018, +16% par rapport à 2019).



La part liée au stockage des déchets non dangereux reste majoritaire, même si elle tend à baisser sur les dernières années. Les solutions de recyclage et de valorisation matière doivent toujours être privilégiées, dès lors que les conditions technico-économiques le permettent.

La part du réemploi, bien qu'infime en comparaison des autres modes de traitement, devrait encore se développer dans les prochaines années.



Indicateurs financiers

Exercice 2020

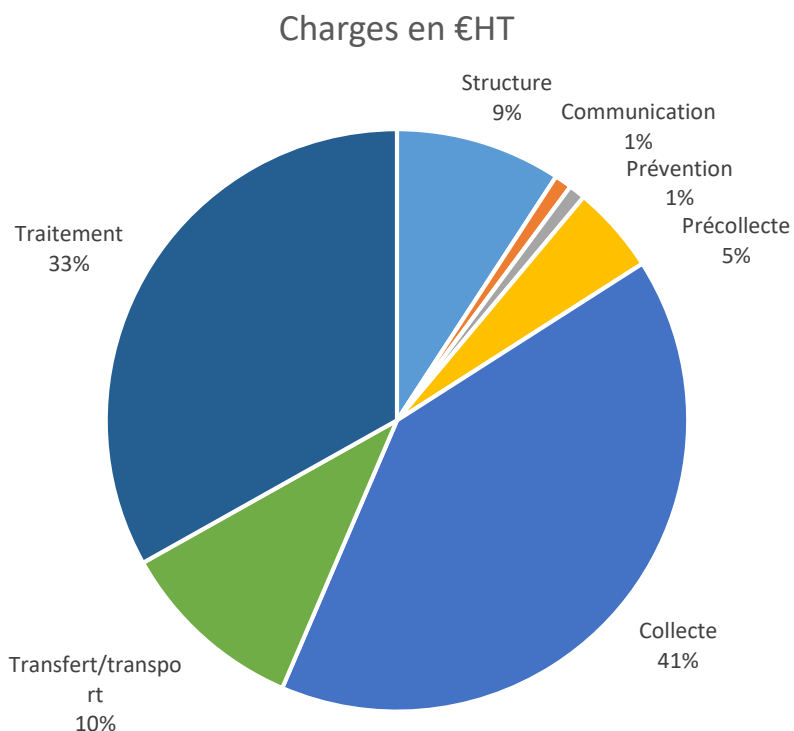
Le SMEOM a reçu l'assistance d'un bureau d'études missionné par l'ADEME¹ pour l'élaboration de sa Matrice des coûts 2020.

Année 2020 Population adhérente : 23 298 habitants			FLUX DE DECHETS							Total
			OMR	Verre	Recyclables secs	Fibreux	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Textiles	
CHARGES	FONCTIONNELLES	Charges de structure	92 101,62 €	4 986,82 €	29 756,12 €	35 729,74 €	67 097,79 €	15 810,41 €		245 482,50 €
		Communication	9 579,23 €	518,67 €	3 094,85 €	3 716,15 €	6 978,65 €	1 644,40 €		25 531,95 €
		TOTAL FONCTIONNELLES	101 680,86 €	5 505,49 €	32 850,97 €	39 445,89 €	74 076,44 €	17 454,81 €	0,00 €	271 014,45 €
	TECHNIQUES (hors traitement)	Prévention	17 231,34 €				3 692,43 €	3 692,43 €		24 616,19 €
		Pré-collecte	30 434,19 €	22 832,25 €	35 684,70 €	41 046,77 €				129 997,92 €
		Collecte	449 926,63 €	22 946,44 €	149 043,20 €	150 169,04 €	218 391,45 €	89 734,01 €		1 080 210,77 €
		Transfert/Transport		2 909,45 €	61 922,54 €	28 629,61 €	184 515,56 €			277 977,17 €
		TOTAL TECHNIQUES (HORS TRAITEMENT)	497 592,16 €	48 688,14 €	246 650,44 €	219 845,43 €	406 599,44 €	93 426,44 €	0,00 €	1 512 802,06 €
	TRAITEMENT	Tri et conditionnement			43 869,36 €	128 997,00 €	3 150,50 €			176 016,86 €
		Compostage					30 013,42 €	60 936,34 €		90 949,76 €
		Autre valorisation matière ou énergie					45 324,39 €			45 324,39 €
		Stockage de déchets non dangereux	401 629,42 €				113 187,37 €			514 816,79 €
		Traitement des inertes					15 376,10 €			15 376,10 €
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux					41 448,82 €			41 448,82 €
		TOTAL TRAITEMENT	401 629,42 €	0,00 €	43 869,36 €	128 997,00 €	248 500,60 €	60 936,34 €	0,00 €	883 932,72 €
	TOTAL CHARGES		1 000 902,44 €	54 193,62 €	323 370,77 €	388 288,32 €	729 176,48 €	171 817,59 €	0,00 €	2 667 749,23 €
PRODUITS	INDUSTRIELS	Matériaux		16 536,42 €	37 847,76 €	51 123,58 €	49 297,00 €			154 804,76 €
		Autres produits	1 232,00 €				1 874,00 €	264,00 €		3 370,00 €
		TOTAL VENTE DE PRODUITS	1 232,00 €	16 536,42 €	37 847,76 €	51 123,58 €	51 171,00 €	264,00 €	0,00 €	158 174,76 €
	SOUTIENS	Tous soutiens des sociétés agréées		6 787,37 €	54 754,04 €	176 114,97 €	34 667,86 €		374,50 €	272 698,74 €
	AIDES	Reprises des subventions d'investissement	10 609,78 €		663,11 €	663,11 €				11 936,00 €
		Aides à l'emploi	7 539,04 €	252,02 €	2 517,67 €	2 549,56 €	5 534,20 €	636,85 €		19 029,34 €
		TOTAL AIDES ET SOUTIENS	18 148,82 €	7 039,39 €	57 934,82 €	179 327,65 €	40 202,06 €	636,85 €	374,50 €	303 664,08 €
	TOTAL PRODUITS (hors contributions usagers)		19 380,82 €	23 575,81 €	95 782,58 €	230 451,23 €	91 373,06 €	900,85 €	374,50 €	461 838,84 €
	TVA	TVA acquittée	59 843,97 €	1 569,03 €	17 226,27 €	24 475,64 €	36 469,01 €	13 622,76 €		153 206,68 €
	CONTRIBUTIONS USAGERS	Facturation à l'usager	100,00 €				19 939,47 €	2 500,00 €		22 539,47 €
		Contribution des collectivités	2 187 203,00 €							2 187 203,00 €
		TOTAL CONTRIBUTIONS USAGERS	2 187 303,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 939,47 €	2 500,00 €	0,00 €	2 209 742,47 €
	TOTAL PRODUITS		2 266 527,78 €	25 144,85 €	113 008,85 €	254 926,86 €	147 781,53 €	17 023,61 €	374,50 €	2 824 787,99 €

¹ Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Charges

	Charges en €HT	%	Référentiel national 2019
Structure	245 482,50 €	9%	7%
Communication	25 531,95 €	1%	1%
Prévention	24 616,19 €	1%	1%
Précollecte	129 997,92 €	5%	5%
Collecte	1 080 210,77 €	41%	37%
Transfert/transport	277 977,17 €	10%	8%
Traitement	883 932,72 €	33%	40%
Total	2 667 749,23 €	100%	100%



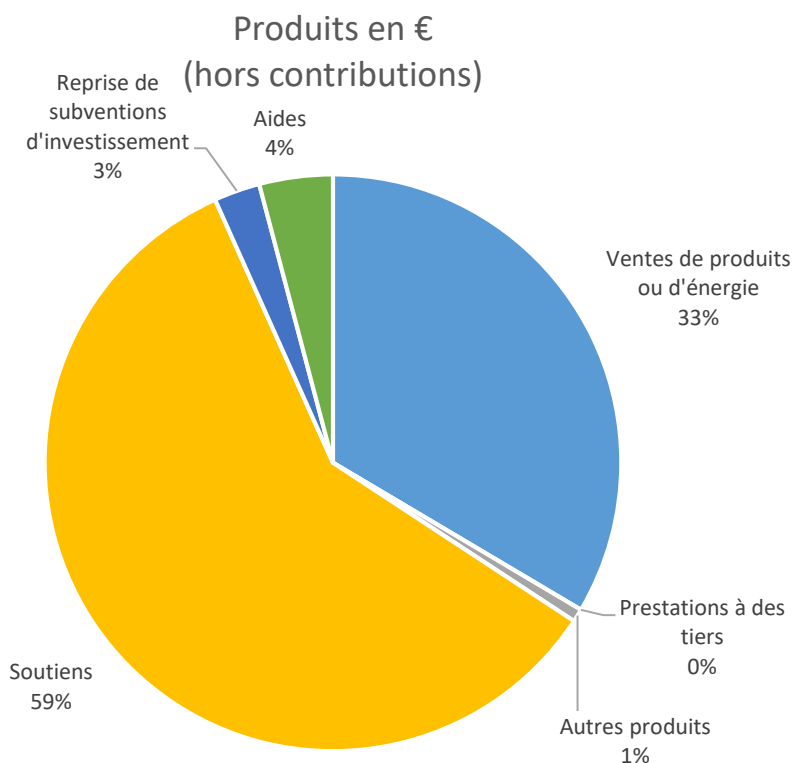
Le montant total des charges est de 2 667 749,23€, dont 41% est affecté à la collecte (salaire du personnel technique, carburant pour les véhicules de collecte, maintenance des véhicules...).

Le traitement, la deuxième part la plus importante, représente 33% des charges. Cette somme correspond aux prestations de traitement des déchets. Le stockage des OMr représente la plus grosse part de ce poste, mais il faut également prendre en compte le compostage, le tri et le conditionnement des recyclables, ainsi que le traitement des déchets dangereux collectés en déchetterie. La part de chaque poste correspond globalement à la tendance nationale.

Malgré une augmentation moyenne de 26% sur l'ensemble des prestations de transport et de traitement des déchets ménagers suite au renouvellement des marchés en 2020, les charges du SMEOM liées au traitement restent moins élevées que la moyenne française.

Produits

	Produits en € (hors contributions)	%	Référentiel national 2019
Ventes de produits ou d'énergie	154 804,76 €	34%	29%
Prestations à des tiers	- €	0%	3%
Autres produits	3 370,00 €	1%	2%
Soutiens	272 698,74 €	59%	55%
Reprise de subventions d'investissement	11 936,00 €	3%	-
Aides	19 029,34 €	4%	10%
Total	461 838,84 €	100%	100%



Les produits 2020 sont en nette baisse par rapport à 2019. Une grosse partie des soutiens versés en 2019 pour accompagner la mise en place de l'extension des consignes de tri n'a pas été renouvelée en 2020. Les recettes liées à la vente de produits sont également moindres suite aux nouveaux marchés.

Dépenses et modalités de financement

Principales prestations rémunérées à des entreprises

La collecte des ordures ménagères et assimilés, l'exploitation de la déchetterie ainsi qu'une majorité des opérations de transport sont réalisées en régie. Les prestations rémunérées à des entreprises sont principalement liées au traitement des déchets.

Principales prestations rémunérées à des entreprises.

Catégorie de déchet	Prestation	Prestataire	Montant 2020	Cout à la tonne	Evolution par rapport à 2019
Amiante liée	Transport	VEOLIA	5 164,34 €	167,67 €	0%
	Traitement	VEOLIA	5 209,29 €	169,13 €	-13%
Bois traité	Traitement	SEP	47 559,82 €	100,99 €	71%
DDS hors REP	Traitement	TRIADIS	33 940,94 €	1 012,53 €	-10%
Déchets verts	Traitement	VEOLIA	102 118,39 €	27,47 €	7%
Encombrants	Traitement	SUEZ	125 166,30 €	96,80 €	21%
Gravats inertes	Traitement	SUEZ	17 321,37 €	5,28 €	-6%
OMR	Traitement	SUEZ	442 501,30 €	95,80 €	20%
Sélectif	Transport	MAUFFREY	55 440,00 €	96,70 €	921%
	Traitement	SUEZ	141 896,70 €	247,51 €	2%
Fibreux	Transport	MAUFFREY	16 357,00 €	17,72 €	-25%
	Traitement	SDOMODE	58 340,56 €	63,20 €	-27%

Le SMEOM a relancé ses marchés de transport et de traitement des déchets en 2020. Ces marchés, d'une durée moyenne de 7 ans, arrivaient en effet à terme.

Les résultats du renouvellement des marchés se sont avérés globalement défavorables pour le Syndicat. Malgré les tentatives de lancement de nouvelles consultations (appel d'offres, marchés négociés et procédures adaptées) et de phases de négociations, le Syndicat n'a pu qu'acter des offres en hausse, faute de concurrence (saturation de plusieurs exutoires) et à cause de la répercussion de l'augmentation de la TGAP¹ sur les prix.

Une augmentation moyenne de 26% a été observée sur l'ensemble des prestations de transport et de traitement des déchets ménagers.

Taxe d'élimination des ordures ménagères

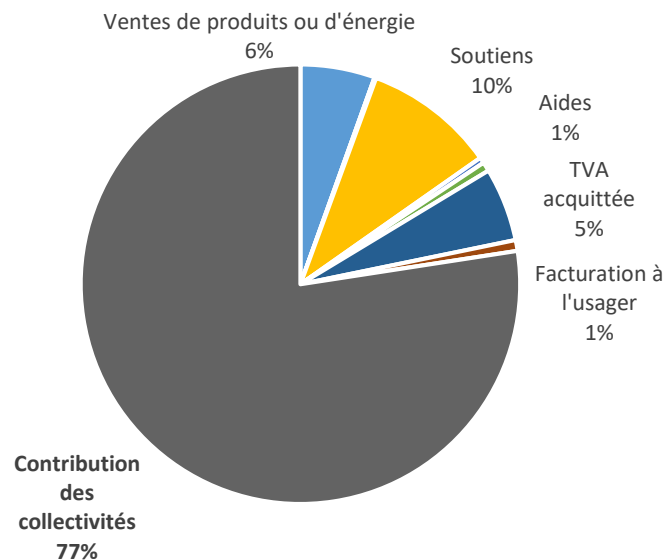
Le SMEOM fixe un coût à l'habitant identique pour chaque intercommunalité. Leurs participations correspondent au coût à l'habitant multiplié par la population de celles-ci.

La TEOM² concerne toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est calculée sur la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété nommée « base ». Le montant de la taxe s'obtient en multipliant la base par le taux. Le taux est fixé librement par les communautés de communes de manière à couvrir la somme demandée par le SMEOM.

	Produits
Facturation à l'usager	22 539,47 €
Contribution des collectivités	2 187 203,00 €
Total	2 209 742,47 €

¹ Taxe Générale sur les Activités Polluantes

² Taxe d'Elimination des Ordures Ménagères



La part correspondant à la TEOM représente 77% des produits. Le SMEOM tente de maintenir cette participation au plus bas en obtenant des soutiens d'éco-organismes et des aides ou en revendant les matériaux collectés.

Recettes issues des soutiens, des ventes de matériaux et des prestations

Certaines catégories de déchets, donnent lieu à l'octroi de soutiens par des éco-organismes. Ces soutiens sont conditionnés aux tonnages triés et valorisés ou encore à la communication réalisée.

Certains matériaux issus du tri peuvent faire l'objet d'un produit financier. Des bennes sont louées aux particuliers qui en font la demande. Certains dépôts des professionnels en déchetterie sont tarifés.

Recettes issues des soutiens.

Eco-organisme	Déchet	Montant
CITEO	Emballages ménagers	268 082,15 €
Eco-mobilier	DEA	12 932,27 €
OCAD3E (pour ecosystem)	DEEE	20 380,94 €
ecoDDS	DDS	1 569,08 €
Refashion (ex-ecoTLC)	TLC	374,50 €
Total		303 338,94 €



Recettes issues des ventes de matériaux.

Déchet	Montant
Recyclables collectes sélectives	50 076,92
Dont Plastiques-métaux	30 129,91
Dont Papiers cartons	19 947,01
Verre	16 536,42
Carton déchetterie	2 227,50
Métaux	23 177,32
Total	92 018,16



Recettes issues des prestations et droits d'accès.

Type de prestation	Montant
Vente de composteurs	1 760,00 €
Prestations à des tiers (dépôts professionnels)	17 639,47 €
Dépose de bennes	4 000,00 €
Renouvellement de badges d'accès	510,00 €
Total	23 909,47 €



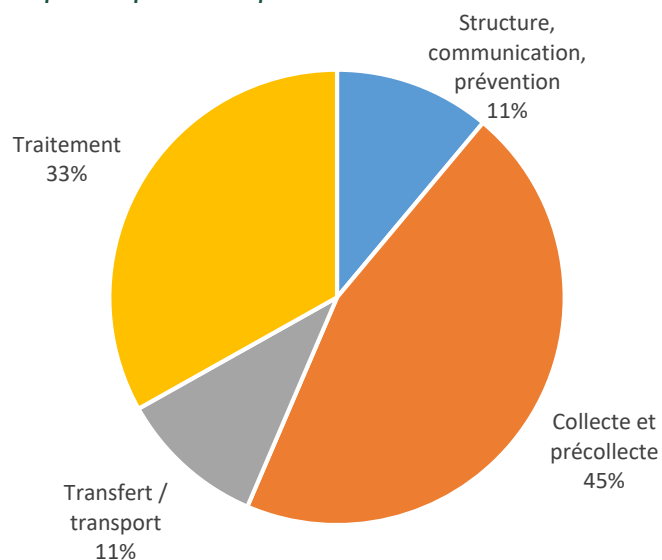
Coûts du service

Les coûts complets

Coûts complets répartis par étape technique exprimés en €, en €/tonne et en €/habitant.

Structure, communication, prévention			
OMR	1 18 912,19 €	25,74 €/T	5,05 €/hab.
Recyclables collectes sélectives	72 296,86 €	48,32 €/T	3,07 €/hab.
<i>Dont Plastiques-Métaux</i>	32 850,97 €	57,30 €/T	1,39 €/hab.
<i>Dont Papiers-Cartons</i>	39 445,89 €	42,73 €/T	1,67 €/hab.
Verre	5 505,49 €	6,14 €/T	0,23 €/hab.
Déchetterie	77 768,87 €	12,08 €/T	3,30 €/hab.
Déchets verts	21 147,24 €	5,69 €/T	0,90 €/hab.
TOTAL	295 630,64 €	17,22 €/T	12,54 €/hab.
Collecte et précollecte			
OMR	480 360,83 €	104,00 €/T	20,38 €/hab.
Recyclables collectes sélectives	375 943,72 €	251,24 €/T	15,95 €/hab.
<i>Dont Plastiques-Métaux</i>	184 727,90 €	322,22 €/T	7,84 €/hab.
<i>Dont Papiers-Cartons</i>	191 215,82 €	207,16 €/T	8,11 €/hab.
Verre	45 778,69 €	51,06 €/T	1,94 €/hab.
Déchetterie	218 391,45 €	33,92 €/T	9,27 €/hab.
Déchets verts	89 734,01 €	24,14 €/T	3,81 €/hab.
TOTAL	1 210 208,69 €	70,49 €/T	51,35 €/hab.
Transfert / transport			
OMR	0,00 €	0,00 €/T	0,00 €/hab.
Recyclables collectes sélectives	90 552,15 €	60,52 €/T	3,84 €/hab.
<i>Dont Plastiques-Métaux</i>	61 922,54 €	108,01 €/T	2,63 €/hab.
<i>Dont Papiers-Cartons</i>	28 629,61 €	31,02 €/T	1,21 €/hab.
Verre	2 909,45 €	3,24 €/T	0,12 €/hab.
Déchetterie	184 515,56 €	28,66 €/T	7,83 €/hab.
Déchets verts	0,00 €	0,00 €/T	0,00 €/hab.
TOTAL	277 977,17 €	16,19 €/T	11,79 €/hab.
Traitement			
OMR	401 629,42 €	86,95 €/T	17,04 €/hab.
Recyclables collectes sélectives	172 866,36 €	115,53 €/T	7,33 €/hab.
<i>Dont Plastiques-Métaux</i>	43 869,36 €	76,52 €/T	1,86 €/hab.
<i>Dont Papiers-Cartons</i>	128 997,00 €	139,75 €/T	5,47 €/hab.
Verre	0,00 €	0,00 €/T	0,00 €/hab.
Déchetterie	248 500,60 €	38,60 €/T	10,54 €/hab.
Déchets verts	60 936,34 €	16,39 €/T	2,59 €/hab.
TOTAL	883 932,72 €	51,49 €/T	37,50 €/hab.

Répartition du coût complet par étape technique.



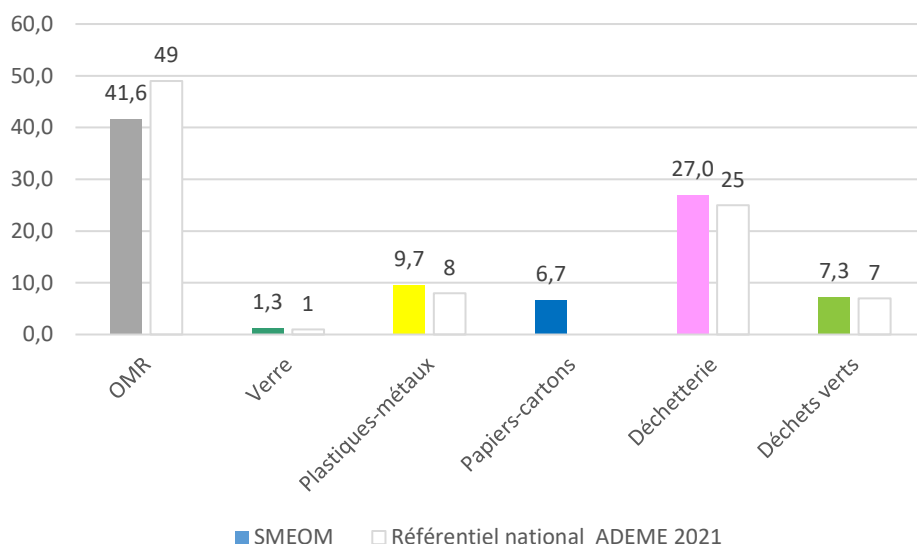
Les coûts aidés

Les coûts aidés représentent l'ensemble des charges (structure, collecte, transit, traitement...) moins les recettes (soutiens à la tonne triée, soutiens à la communication, vente de matériaux, prestations...).

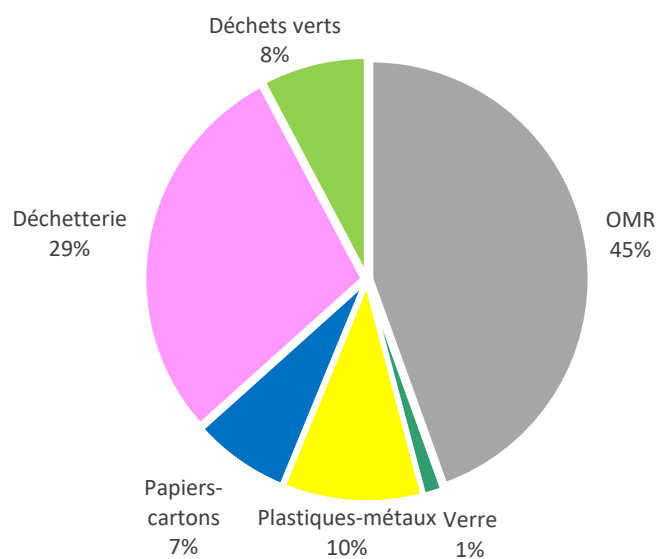
Coûts aidés répartis par flux, exprimés en €, en €/tonne, en €/habitant.

2020			
OMR	981 521,62 €	212,50 €/T	41,64 €/hab.
Recyclables collectes sélectives	385 425,29 €	257,58 €/T	16,35 €/hab.
<i>Dont Plastiques-Métaux</i>	227 588,20 €	396,98 €/T	9,66 €/hab.
<i>Dont Papiers-Cartons</i>	157 837,09 €	171,00 €/T	6,70 €/hab.
Verre	30 617,81 €	34,15 €/T	1,30 €/hab.
Déchetterie	637 428,93 €	99,00 €/T	27,05 €/hab.
Déchets verts	170 916,74 €	45,97 €/T	7,25 €/hab.
TOTAL	2 205 910,39 €	128,49 €/T	93,59 €/hab.
2019			
OMR	876 363,53 €	198,25 €/T	37,70 €/hab.
Recyclables collectes sélectives	198 538,03 €	133,86 €/T	8,54 €/hab.
<i>Dont Plastiques-Métaux</i>	53 907,07 €	81,18 €/T	2,32 €/hab.
<i>Dont Papiers-Cartons</i>	144 630,97 €	176,56 €/T	6,22 €/hab.
Verre	128 847,12 €	135,96 €/T	5,54 €/hab.
Déchetterie	632 431,77 €	64,27 €/T	27,21 €/hab.
TOTAL	1 836 180,46 €	110,01 €/T	79,00 €/hab.
2018			
OMR	910 487,89 €	195,14 €/T	39,99 €/hab.
Sélectif (RS + verre)	210 907,94 €	102,70 €/T	9,26 €/hab.
Déchetterie	507 128,46 €	81,16 €/T	22,27 €/hab.
Déchets verts	318 188,58 €	79,32 €/T	13,97 €/hab.
TOTAL	1 946 712,87 €	114,65 €/T	85,50 €/hab.

Répartition des coûts aidés en fonction du flux en €/hab.



Les coûts aidés pour chaque flux sont sensiblement les mêmes que ceux constatés à l'échelle nationale. Il faut cependant bien noter que la moyenne nationale se base sur une collecte de recyclables multimatériaux (plastiques-métaux et papiers-cartons en mélange), là où le SMEOM a un schéma de collecte en 2 flux. Cette collecte séparée permet une meilleure qualité de produit trié, mais augmente les coûts. Le coût aidé de la collecte des recyclables du SMEOM est donc de l'ordre de 17€/habitant.



Lexique

- **ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- **Amiante liée** : Amiante associée à des matériaux non-friables
- **CA** : Communauté d'Agglomération
- **Calcin** : Verre broyé calibré
- **CDC** : Communauté de Communes
- **CMAIC** : Centre Médical Artisanal et Interprofessionnel du Calvados
- **CU** : Communauté Urbaine
- **DDS** : Déchet Diffus Spécifique
- **DEA** : Déchets d'Eléments d'Ameublement
- **Déchets occasionnels** : Déchets déposés en déchetterie
- **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés (OMr + occasionnels)
- **DNDAE** : Déchets Non Dangereux des Activités Economiques
- **Document Unique** : Document qui retranscrit l'évaluation des risques professionnels
- **Eco-organismes** : Structures à but non lucratif agréées par les pouvoirs publics pour la prise en charge de la fin de vie de certains déchets
- **Fibreux** : Papier-Carton
- **GEMF** : Gros Electroménager Froid
- **GEMHF** : Gros Electroménager Hors Froid
- **GES** : Gaz à Effet de Serre
- **Gravats inertes** : Matière minérale n'ayant pas d'interactions physico-chimiques avec son environnement
- **ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.
- **Infusibles** : Matériaux indésirables comme le verre de vaisselle, qui n'ont pas la même température de fusion que le verre d'emballage.
- **INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- **ISDD** : Installation de stockage de déchets dangereux
- **ISDI** : Installation de stockage de déchets inertes
- **ISDND** : Installation de stockage de déchets non dangereux
- **Lixiviat** : Liquide provenant de la percolation de l'eau à travers les déchets
- **MIG** : Metal Inert Gas
- **Mulching** : Tonte sans ramassage de l'herbe.
- **Nm³** : Normo mètre cube (unité de mesure de quantité de gaz)
- **OMA** : Ordures Ménagères et Assimilés (OMR + sélectif + verre)
- **OMr** : Ordures ménagères résiduelles (non-recyclables)
- **PAM** : Petits Appareils en Mélange
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **PEHD et PEBD** : PolyEthylène Haute Densité et Basse Densité
- **PET** : Poly Ethylène Téréphtalate
- **PP- PS** : PolyPropylène - PolyStyrène
- **Recyclables secs** : Emballages plastiques-métaux-briques alimentaires.
- **Régie** : Mode de gestion d'un service public par ses propres moyens et agents
- **REP** : Responsabilité Elargie du Producteur
- **SDOMODE** : Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure
- **SST** : Sauveteur Secouriste du Travail
- **Stockage** : Mode de traitement des OMR par enfouissement
- **TEOM** : Taxe d'Elimination des Ordures Ménagères
- **TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
- **TLC** : Textiles Linge Chaussures
- **Torchage** : Technique qui consiste à brûler le gaz afin qu'il ne s'échappe pas dans l'atmosphère
- **VMC** : Ventilation Mécanique Contrôlée



Rédaction et conception :

SMEOM de la région d'Argences
Célestin Jacquinot

Crédits photos :

SMEOM de la région d'Argences
Juliette Bréard

Rapport annuel

2020

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du SMEOM de la région d'Argences.



SMEOM

RD 40 - 14370 Moulton-Chicheboville

Tél : 02 31 23 42 42 - Fax : 02 31 80 33 48

Mél : smeom@smeom.fr

Site internet : www.smeom.fr